

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 03 DÉCEMBRE 2018



L'inauguration du nouveau centre de secours de La Plagne a eu lieu ce vendredi 18 janvier 2019. Autour du lieutenant Loïc DE CARLI, chef du centre de secours de Plagne Centre accompagné de ses troupes, étaient présents Frédéric LOISEAU, sous-préfet de la Savoie, Martine BERTHET, sénatrice, Hervé GAYMARD, président du conseil départemental de la Savoie, Auguste Picollet, vice-président du conseil départemental de la Savoie, Cécile UTILLE GRAND, conseillère départementale, Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, Corine MAIRONI-GONTHIER, maire d'Aime La Plagne, et le colonel hors classe Emmanuel CLAUD, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours, le commandant Christophe BRUSSON, chef du bassin opérationnel de Haute Tarentaise, Claude ANDRÉ, vice-président du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de secours et des élus des communes de La Plagne Tarentaise et d'Aime La Plagne.



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix huit

Le 3 décembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe, Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, GIROD GEDDA Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, FERRARI Valérie, Lizeroux Marion, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BOUZON Charles, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, LUISET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER-SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux

Excusés :

Mme Groetzing Marie-Suzanne, 2e adjointe (pouvoir à FERRARI Valérie), M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint (pouvoir à RENAUD Daniel), Mme HOEN Martine, 8e adjointe (pouvoir à LUISET René)

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à PELLICIER Guy), BRUN Séverine (pouvoir à BÉRARD Patricia), conseillères municipales

MM. DANCRE Francis (pouvoir à POUSSIN Roger), TRESALLET Anthony (pouvoir à MARCHAND MAILLET Patricia), conseillers municipaux

Absents :

Mmes EMPRIN Sylvie, conseillère municipale

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, GIROND Emmanuel, MORIN Sébastien, KOUMANOV Stefan, OUGIER

Raphaël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Evelyne FAGGIANELLI est élue secrétaire de séance

En préambule, monsieur le maire présente l'agent chargé du patrimoine historique de la commune de La Plagne Tarentaise, venu expliquer le projet « Maison du patrimoine et mines de montagne » au conseil municipal.

Suite à cette présentation, monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de modifier l'ordre du jour du conseil municipal comme suit :

- Retrait des points 4 « Convention tripartite Communauté de Communes des Versants d'Aime/commune de La Plagne Tarentaise /Association « Éclaireurs du Bresson » pour le damage des itinéraires de fond/raquette et de la zone de luge sur les communes déléguées de La Côte d'Aime et Valezan » et 11 « Création de l'Association des Services Touristiques (ASSERTOOUR) Montchavin-Les Coches » en raison du manque d'éléments nécessaires à la finalisation de ces dossiers.

- Modification du point 44 « Demande d'autorisation de défrichement pour la réalisation d'une télécabine « YETI » à Plagne Centre », la Société d'Aménagement de La Plagne ayant demandé que l'autorisation pour les travaux associés pistes et réseaux neige de culture soit ajoutée.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications apportées à l'ordre du jour.

Administration générale

1. CRÉATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE PUBLIC DU SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) ET FIXATION DES PRIX

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que, depuis le 09 avril 2018, la régie de l'eau et assainissement de La Plagne Tarentaise devient compétente en matière d'assainissement non collectif. Il présente ainsi un projet de règlement de service qu'il convient d'adopter. Ce projet est applicable sur le périmètre de la commune de La Plagne Tarentaise. Monsieur Gérard MONTILLET propose de reprendre les mêmes tarifs que ceux de la Communauté de Communes

des Versants d'Aime. (Tableau des tarifs à joindre). Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur l'organisation de cette nouvelle mission dévolue à la commune de La Plagne Tarentaise. Monsieur Gérard MONTILLET explique que celle-ci sera gérée en interne par la régie de l'eau et de l'assainissement, avec l'appui d'un prestataire (le même que la COVA). Monsieur Richard BROCHE demande également si les tarifs seront les mêmes sur l'ensemble du territoire de la COVA. Monsieur le maire répond que chaque commune va délibérer pour son territoire. Suite à l'interrogation de monsieur René LUISET, monsieur Gérard MONTILLET confirme que la régie de l'eau et de l'assainissement va poursuivre les contrôles sur les chalets existants et futurs. Le conseil municipal approuve le règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif ainsi que la tarification à appliquer sur le territoire de La Plagne Tarentaise. (Votants : 41, pour : 41)

2. CONVENTION DE GESTION DES SALLES ENTRE L'OFFICE DE TOURISME DE LA GRANDE PLAGNE ET LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE

Monsieur Pierre GONTHIER, ne prenant pas part au vote, quitte la salle. Monsieur René ALLAMAND rappelle la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune et l'Office du Tourisme de La Grande Plagne (OTGP). Un des volets de cette convention concerne l'obligation pour l'office du tourisme d'assurer l'animation, la promotion et la commercialisation des différentes salles sur Plagne Altitude. Monsieur René ALLAMAND explique qu'il convient, pour cette saison d'hiver 2018/2019, de retirer la gestion de la salle de cinéma de Plagne Bellecôte. En effet le bail saisonnier est arrivé à terme mi-octobre et la SAP, bailleur, n'a pas souhaité reconduire ce bail. En parallèle, la nouvelle salle d'exposition de Plagne Centre sise dans le nouveau bâtiment « Pierra Menta », place Perrière, intègre la liste des salles gérées par l'OTGP, qui aura pour tâche exclusive l'ouverture et la fermeture de cette salle, aux horaires d'ouverture et de fermeture du bureau d'accueil de l'OT de Plagne Centre. Monsieur René ALLAMAND ajoute que la sécurité (système de protection) sera assurée par la commune, ainsi que l'entretien des locaux, son assurance, les frais de fonctionnement et l'installation des expositions. Le conseil municipal approuve les modifications à apporter à la convention d'objectifs et de moyens avec l'office du tourisme de la Grande Plagne telles que citées ci-dessus. (Votants : 40, pour : 40).

Monsieur Pierre GONTHIER réintègre la séance.

3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE DE BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME - RENOUVELLEMENT

Messieurs René ALLAMAND, Pierre Gonthier et Anthony FAVRE, ne prenant pas part au vote, quittent la salle. Monsieur le maire indique que les communes historiques de Bellentre et de Macot La Plagne ont transféré la compétence tourisme au Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP). Lesdites communes historiques ont ensuite, en décembre 2015 conventionné avec le SIGP aux fins de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers afin que l'OTGP puisse poursuivre normalement son activité. La convention de mise à disposition ayant été conclue pour 3 ans, cette dernière arrive à échéance fin 2018 et il convient de procéder à son renouvellement et de conventionner dès lors avec la nouvelle commune de La Plagne Tarentaise en mettant à jour les biens mis à disposition notamment avec les nouveaux locaux de Plagne Centre. Considérant la création de la commune de La Plagne Tarentaise, le conseil municipal approuve le renouvellement d'une seule convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne. (Votants : 38, pour : 38)

Messieurs René ALLAMAND, Pierre GONTHIER et Anthony FAVRE réintègrent la séance

4. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DU 25/09/2017 RELATIVE À LA CONSTRUCTION ET À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE SECOURS DE LA PLAGNE

Monsieur René ALLAMAND rappelle la convention signée avec le Service Départemental de Secours et d'Incendie (SDIS) relative à la construction et à l'aménagement du centre de secours de Montagne de La Plagne. Il explique qu'un avenant à cette convention doit être signé suite à l'avancement des travaux réalisés et au souhait de la commune d'avancer la date de l'occupation de ces nouveaux locaux au 1er décembre 2018. (Date initialement prévue le 01/04/2019). Monsieur René ALLAMAND propose ainsi au conseil municipal d'approuver cet avenant, qui a pour objet d'arrêter : la nouvelle répartition des dépenses, le montage financier de l'opération tel que revu et le nouvel échéancier des versements.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention du 25/09/17 relative à la construction et à l'aménagement du centre de secours dans les conditions citées ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

5. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'AIME DANS LE CADRE DE LA MAISON DU PATRIMOINE À PLAGNE CENTRE

Madame Evelyne FAGGIANELLI explique que la maison du Patrimoine de La Plagne va être inaugurée le 21 Décembre prochain. Cette dernière comportera deux grandes thématiques : la création de La Plagne comme station de sports d'Hiver et le patrimoine Minier. Afin d'étoffer les contenus proposés aux visiteurs, le comité de pilotage s'est rapproché de la société d'Histoire et d'Archéologie d'Aime qui possède une exposition sur la thématique minière. Ces derniers, ainsi que la commune d'Aime La Plagne, ont donné leur accord pour le prêt de cette exposition à titre gracieux pour une durée d'un an, du 10/12/2018 au 10/12/2019 reconductible automatiquement tous les ans sous réserve de dénonciation d'une des parties contractantes.

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la société d'histoire et d'archéologie d'Aime pour le prêt de vingt panneaux explicatifs abordant les aspects historiques, économiques mais également sociaux de la mine de La Plagne. (Votants : 41, pour : 41)

6. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME POUR L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA GRANGETTAZ - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Dans le cadre de la création de la régie de transport public de personnes de La Plagne Tarentaise, monsieur Gérard MONTILLET explique qu'une réflexion a été engagée concernant l'utilisation possible des locaux techniques de la Grangettaz.

En effet, des locaux devaient être loués à une société privée pour stationner les bus, pour un loyer annuel de 36 000 euros HT.

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle que des locaux situés à la Grangettaz sont actuellement propriétés de la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) et utilisés par ses services.

Suite à une réflexion entre les élus et les services des deux collectivités, un nouveau mode de fonctionnement a été trouvé : La Cova mettra donc à disposition l'un de ses garages pour stationner les véhicules communaux ainsi que la fosse technique située dans ses bâtiments (libération à la demande pour l'entretien mécanique des autocars). En contrepartie, un espace de stockage pour leurs équipements a été créé sur le côté desdits bâtiments (sur la droite). Parallèlement, la Cova va investir dans 2 containers de stockage qui seront déposés sur une aire réalisée par la commune à la Grangettaz. Enfin, un bus sera stationné dans le garage jouxtant l'atelier mécanique communal.

Afin de formaliser ces mises à disposition gratuites, monsieur Gérard MONTILLET présente le projet de convention à passer avec la COVA.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'occupation précaire entre la commune de La Plagne Tarentaise et la Communauté de communes des versants d'Aime (cova) pour l'occupation à la Grangettaz à titre gratuit des locaux nécessaires aux besoins opérationnels de la régie de transport public de La Plagne Tarentaise. (Votants : 41, pour : 39, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

7. AUTORISATION AU MAIRE DÉLÉGUÉ DE BELLENTRE DE SIGNER LA CONVENTION D'USAGE DES DONNÉES GÉOGRAPHIQUES AVEC LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Dans le cadre du protocole «Bien vivre ensemble en Vanoise» établi en 2017 dans le cadre de la démarche d'audit-médiation du Parc National de la Vanoise, monsieur Anthony FAVRE explique que des groupes de travail ont été créés pour faire des propositions concrètes dont l'une concernait plus particulièrement la question de l'accès aux données environnementales du Parc. En effet, pour les communes situées sur le Parc National de la Vanoise, une problématique se posait lorsque ces dernières voulaient réaliser des travaux. Il a été ainsi demandé au Parc National de La Vanoise de pouvoir accéder à ses données environnementales via un géoportail avec des accès personnalisés. Monsieur Anthony FAVRE présente la convention à passer avec le Parc National de la Vanoise ayant pour objet de définir les obligations et responsabilités des signataires quant à l'accès et à l'usage de ce portail.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Belleentre à signer la convention d'usage des données géographiques avec le Parc National de la Vanoise. (Votants : 41, pour : 41)

8. AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LE CONTRAT DE FOURNITURE DE REPAS À L'OFFICE DE GESTION DE MONTCHAVIN LES COCHES (OGMC)

Pour faire suite au désengagement du fournisseur de repas de l'OGMC, monsieur Roger POUSSIN explique qu'un appel d'offre a été lancé par l'OGMC pour trouver un prestataire en mesure de fabriquer et livrer les repas de ces garderies, services essentiels des stations de Montchavin et Les Coches. Aucun prestataire habilité à fournir ces garderies n'ayant répondu favorablement, la carence de l'initiative privée est donc clairement avérée. Face à ce constat, monsieur Roger Poussin propose que la cuisine centrale de la Plagne Tarentaise fabrique et livre les repas nécessaires à l'accueil de ces enfants. Pour ce faire, il convient de signer une convention entre la commune de La Plagne Tarentaise et l'OGMC. Madame Valérie FERRARI et monsieur Roger POUSSIN, ne prenant pas part au vote,

quittent la salle. Les pouvoirs de madame Marie Suzanne GROETZINGER et de monsieur Francis DANCRE ne sont donc pas pris en compte.

Le conseil municipal approuve la convention relative à la préparation et à la livraison de repas à l'OGMC par la cuisine centrale de La Plagne Tarentaise. (Votants : 37, pour : 37)

Madame Valérie FERRARI et Monsieur Roger POUSSIN réintègrent la séance

9. ADOPTION DU CAHIER DE VIE DE LA STATION D'ÉPURATION (STEP) DE VALEZAN

Monsieur Guy PELLICIER explique qu'il est obligatoire pour les agglomérations de moins de 2 000 Equivalents Habitants de mettre en place un cahier de vie relative à la station de traitement des eaux usées. Le cahier de vie doit présenter le système d'assainissement et son dispositif d'auto surveillance.

Il doit permettre :

- d'identifier les ouvrages concernés (système de collecte, système de traitement) et les intervenants (communes, maîtres d'ouvrage, exploitants ...etc.),
- de comprendre le fonctionnement de ces ouvrages au moyen de leur description,
- de décrire l'ensemble du dispositif d'auto surveillance de ces ouvrages.

Le conseil municipal adopte le cahier de vie de la station d'épuration de Valezan qui a pour objet d'assurer un suivi régulier et une gestion pérenne du système d'assainissement. (Votants : 41, pour : 41)

10. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRI ET EXTRASCOLAIRE DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEAISE

Madame Christiane Charrière explique que la Caisse d'Allocation Familiale impose l'accueil pour tous les enfants sans distinction au centre de loisirs de La Plagne Tarentaise: commune, hors commune, touristes. Elle indique que la cuisine centrale livrera la restauration scolaire de Montchavin toute l'année. Il convient donc d'approuver à nouveau le règlement intérieur péri et extrascolaire de la commune de La Plagne Tarentaise pour prendre en compte ces modifications.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur tel qu'il lui est présenté. (Votants : 41, pour : 41)

11. ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2017

Monsieur Gérard MONTILLET présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017. Il rappelle que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par sa mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal approuve le rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, tel que présenté. (Votants : 41, pour : 41)

12. ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2017

Monsieur Gérard MONTILLET présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable 2017. Il explique que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par sa mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le conseil municipal approuve le rapport 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable, tel que présenté. (Votants: 41, pour : 41)

Finances

13. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2019

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle la décision de la commune de La Plagne Tarentaise de conserver 4 tarifs différents pour les 4 communes historiques. Il propose également que l'ensemble des tarifs restent inchangés pour 2019.

Commune historique de Bellentre

Eau Potable	
Part fixe	44,00 € HT/an
Location compteur diamètre 15 mm	8,23 € HT/an
Location compteur diamètre 20 mm	22,00 € HT/an
Location compteur diamètre 40 mm	50,00 € HT/an
Consommation	0,71 € HT/m ³
Assainissement	
Part fixe	12,00 € HT/an
Consommation part collecte eaux usées	0,61 € HT/m ³
Consommation part traitement des eaux usées	0,50 € HT/m ³

Commune historique de La Côte d'Aime

Eau Potable	
Part fixe	52,95 € HT/an
Location compteur	12,78 € HT/an
Consommation de 0 à 300 m ³	1,14 € HT/m ³
Consommation au-delà de 300 m ³	0,525 € HT/m ³
Forfait zone chalets d'alpage	30,25 € HT/an
Assainissement	
Part fixe	50,16 € HT/an
Consommation	1,60 € HT/m ³

Commune historique de Macot La Plagne

Eau Potable	
Part fixe	22,00 € HT/an
Location compteur diamètre 15mm	2,20 € HT/an
Location compteur diamètre 20 mm	2,70 € HT/an
Location compteur diamètre 40 mm	3,20 € HT/an
Consommation de 0 à 35 m ³	0,10 € HT/an
Consommation au-delà de 35 m ³	0,46 € HT/an
Assainissement	
Part fixe	11,24 € HT/an
Consommation	1,95 € HT/m ³

Commune historique de Valezan

Eau Potable	
Part fixe	61,00 € HT/an
Location compteur	12,00 € HT/an
Consommation de 0 à 200 m ³	0,40 € HT/m ³
Consommation de 201 à 1 000 m ³	0,23 € HT/m ³
Consommation au-delà de 1 000 m ³	0,11 € HT/m ³
Assainissement	
Part fixe	67,00 € HT/an
Consommation	0,21 € HT/m ³

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et la redevance d'assainissement par commune déléguée pour 2019 et dit que ceux-ci sont inchangés par rapport à 2018. (Votants : 41, pour : 41)

14. TARIFS DE REFACTURATION DE LA RÉGIE DE TRANSPORT

Afin de pouvoir répondre ponctuellement à des demandes de prestations, madame Fabienne ASTIER explique que la Régie de transport public de personne doit pouvoir proposer un tarif de refacturation de ses services.

Puis elle ajoute que la régie de transport ne saurait se positionner dans le champ d'intervention de la concurrence privée. La régie de transport public de personnes ne pourra donc intervenir que dans le cas d'une carence avérée de l'initiative privée, et dans des domaines très restreints d'intervention sur le territoire exclusif de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve les tarifs de refacturation de la régie de transport tels qu'ils lui sont présentés. (Votants: 41, pour : 39, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

15. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS HIVER 2018-2019

Monsieur Patrice MEREL fait lecture de la proposition de tarification des frais de secours terrestres pour la saison d'hiver 2018-2019 de la SAP :

Libellés	Tarifs 2018/2019
Zone de front de neige	53 €
Zone I - Rapprochée	219 €
Zone II - Eloignée	381 €
Zone III - Hors-Pistes	740 €
Zone IV – Technique non médicalisée	750 €
Coût horaire pour les recherches avalanche	
Coût main d'œuvre pisteur secouriste	40 €
Coût horaire chenillette	186 €
Coût horaire motoneige	190 €

Monsieur Patrice MEREL rappelle au conseil municipal que le marché pour les secours hélicoptérés a été relancé cette année et confié au SAF pour un tarif de 56,80 euros TTC la minute de vol.

Il indique au conseil municipal qu'un avenant au contrat de la société AMS Ambulances a été signé suite au déménagement du Cabinet Médical impliquant un surcroît d'activité sur les stations d'altitude.

Libellés	Tarifs 2018/2019
Transport vers un cabinet médical pour les stations d'altitude y compris La Roche	125,00 € TTC
Transport vers le cabinet médical de Montchavin Les Côches	195,00 € TTC
Transport vers l'hôpital de Bourg St Maurice	195,00 € TTC
Transport vers l'hôpital d'Albertville	250,00 € TTC

Enfin, monsieur Patrice MEREL présente les nouveaux tarifs du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) :

Libellés	Tarifs 2018/2019
Transport vers un cabinet médical	202,00 € TTC
Transport vers un hôpital	317,00 € TTC

Monsieur Patrice MEREL rappelle que conformément aux articles 97 de la loi Montagne et 54 de la loi du 27/02/2002 relative à la démocratie de proximité, le maire est autorisé à refacturer les missions de secours aux victimes ou à leurs ayants droits et à exiger des intéressés ou de leurs ayants droits une participation aux frais engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisirs sur le territoire communal.

Le conseil municipal valide les tarifs des frais de secours terrestres, hélicoptérés et par ambulance pour l'hiver 2018-2019 tels qu'ils lui sont proposés. (Votants : 41, pour : 41)

16. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2019

Afin de permettre de mandater les dépenses et d'assurer le fonctionnement courant de La Plagne Tarentaise dans l'attente du vote des budgets 2019, madame Patricia BÉRARD rappelle qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits budgétaires suffisants.

Elle propose ainsi, en accord avec la trésorerie municipale, d'ouvrir les crédits de fonctionnement 2019 dans la limite des montants 2018 pour le budget de La Plagne Tarentaise et de tous les budgets annexes, et à hauteur de 25 % des crédits d'investissements de la commune de La Plagne Tarentaise et des budgets annexes Eau- Assainissement – Parking – cinémas – biens du revers et Régie de transport public.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2019, à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2018, ainsi qu'à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, conformément aux montants ci-dessus indiqués. (Votants : 41, pour : 41)

17. ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Madame Patricia BÉRARD explique qu'il est demandé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les produits non recouvrables d'un montant de 3 425,73 € pour le budget général. Ces produits concernent essentiellement des secours et des contraventions devenues irrécouvrables. Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur les produits non recouverts pour un montant de 3 425,73 € pour le budget général. (Votants : 41, pour : 41)

18. ADAPTATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNTS POUR L'OPAC

Madame Patricia BÉRARD informe le conseil municipal que l'OPAC a été contraint par le gouvernement d'allonger de 10 ans la durée des prêts consentis pour certains emprunts.

Ce qui se traduirait par un allègement conséquent de la charge de l'annuité que supportent les organismes HLM au titre de ces prêts.

Par conséquent, la commune doit donc accepter de garantir l'allongement de la dette.

Madame Patricia BÉRARD présente les caractéristiques des emprunts réaménagés par la caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil municipal accepte le fait de garantir l'allongement de la dette afin d'alléger la charge de l'annuité que supportent les organismes HLM. (Votants : 41, pour : 41)

19. TARIFS DES PARKINGS ET DE LA CAUTION POUR LE PARKING DES SAISONNIERS À PLAGNE 1800

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la trésorerie a demandé de modifier le montant de la caution des stationnements des camions aménagés à Plagne 1800 pour les saisonniers. Il est ainsi proposé de fixer cette caution à 400 euros au lieu de 500 euros.

Le conseil municipal approuve la modification des tarifs pour le parking saisonniers de Plagne 1800 tels qu'il lui sont proposés. (Votants : 41, pour : 41)

20. TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le maire rappelle que les tarifs de la taxe de séjour ont subi des modifications notables depuis 2015, et des réformes liées à leur collecte. Les communes historiques de Bellentre, Valezan, La Cote d'Aime et Macot avaient délibéré sur les tarifs applicables sur leurs territoires respectifs avant la fusion, puis des délibérations successives ont été approuvées par le conseil municipal de La Plagne Tarentaise depuis. Monsieur le maire explique que la Préfecture a souhaité une délibération incluant les tarifs des Palaces même si la commune n'en compte pas sur son territoire. Dans un souci de plus grande lisibilité, monsieur le maire propose donc au conseil municipal de délibérer sur l'ensemble des tarifs afin de ne disposer que d'une seule délibération, incluant les palaces.

Le conseil municipal valide l'ensemble des tarifs de la Taxe de séjour pour 2019. (Votants : 41, pour : 41)

21. VALIDATION DES TARIFS DES BAINS ET SPA DE LA PLAGNE POUR L'HIVER 2018-2019 ET L'ÉTÉ 2019

Madame Patricia BÉRARD rappelle que le nouveau centre de forme et de bien-être de Belle Plagne « Les Bains et Spa de la Plagne » a été délégué pour sa gestion à la société DEEP NATURE. Elle précise que le contrat de concession pour l'exploitation des Bains et Spa de La Plagne prévoit la nécessité d'une validation par délibération des tarifs applicables pour la première année ainsi que pour toutes modifications par la suite. Elle présente ainsi les tarifs pour l'hiver 2018-2019 et pour l'été 2019 proposés par l'exploitant et validés par le COPIL des Bains et Spa de La Plagne.

Le conseil municipal approuve les tarifs pour l'hiver 2018-2019 et pour l'été 2019 proposés par le gestionnaire Deep Nature. (Votants : 41, pour : 41)

Ressources humaines

22. APPROBATION DU PLAN DE FORMATION 2019

Monsieur Pierre GONTHIER présente le plan de formation des agents pour 2019. Il explique que les demandes inscrites au plan de formation sont formulées lors des entretiens annuels (soit par les agents soit par les responsables de service). Monsieur Pierre GONTHIER indique que le plan de formation prévisionnel est un plan qui est « vivant » et peut donc évoluer en fonction des annulations de formation, des évolutions de postes, des absences des agents, ... Les formations annulées cette année seront donc reprises sur le plan de l'année suivante si la demande a été formulée. Monsieur Pierre GONTHIER fait le constat qu'il y a eu moins de demandes de formation que pour l'année 2018. Le conseil municipal approuve le plan de formation 2019 qui répond simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité. (Votants : 41, pour : 41)

23. CHANGEMENT DE SERVICE ET REFACTURATION POUR LA RÉGIE DE TRANSPORTS

Madame Fabienne ASTIER rappelle que par délibération 2018-176 en date du 11 juin 2018, une régie dotée de l'autonomie financière a été créée afin d'assurer un service de transport public sur le périmètre de la commune. Elle informe que des agents des services techniques ont

proposé leur candidature pour les postes de chauffeurs de la régie. Ces agents assureront leurs fonctions au sein de la régie de transport à hauteur de 35 heures hebdomadaires. Leurs attributions seront les suivantes : chauffeurs de navettes, du 10 décembre 2018 au 27 avril 2019 inclus. Il est précisé que les recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement de la Régie font l'objet d'un budget annexe au budget municipal.

A ce titre, la comptabilisation du salaire des deux agents à hauteur de 35 heures par semaine conduira au remboursement par la Régie de la rémunération des agents à due proportion et par conséquent à l'émission d'un titre de recette annuel à l'encontre de la Régie afin que la totalité des dépenses de personnel de ce service soit retracée au budget annexe. Madame Fabienne ASTIER demande ainsi l'autorisation au conseil municipal d'affecter ces deux agents, au service de régie de transport, comme ci-dessus mentionné, afin d'y exercer les fonctions de chauffeurs de navettes.

Monsieur Roger POUSSIN demande si les chauffeurs seront affectés à un circuit en particulier. Madame Fabienne Astier répond que les agents devront connaître l'ensemble des circuits afin d'assurer les remplacements.

Le conseil municipal approuve l'affectation de deux agents des services techniques au service de la régie de transports afin d'y exercer les fonctions de chauffeurs de navettes et indique que les heures réalisées seront refacturées à la régie de transport. (Votants : 41, pour : 39, abstentions : 2 Isabelle GIROD GEDDA, Maryse BUTHOD)

24. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE SAISONNIER POUR LA CUISINE CENTRALE DE LA PLAGNE TAREN-TAISE

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle que la cuisine centrale fournit et livre les restaurants des écoles de Macot La Plagne, La Plagne, La Côte d'Aime, Bellentre, Montchavin, l'OGMC de Montchavin et le multi-accueil de Plagne Centre. A ce titre et en raison de l'augmentation des repas pendant la période hivernale, elle demande l'autorisation au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial pour la cuisine centrale pour la période du 13 janvier 2019 au 30 avril 2019.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 41, pour : 41)

25. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES AUX SERVICES TECHNIQUES (SAISON D'HIVER 2018-2019)

Monsieur Gérard MONTILLET précise que les services techniques ont besoin de renfort pour la saison hivernale pour les raisons suivantes :

- Déneigement manuel sur le secteur de la commune déléguée de Bellentre car aucun prestataire n'a été trouvé.
- Remplacement d'un agent ayant demandé à changer de service pour l'hiver, afin d'intégrer le service de la régie de transport public de personnes.

Il propose ainsi la création de deux postes d'adjoints techniques territoriaux du 10 décembre 2018 au 31 mars 2019 (CDD renouvelables si besoin jusqu'au 27 avril 2019) à 35h hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités-ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 41, pour : 41)

26. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À TEMPS NON COMPLET POUR SURCROIT D'ACTIVITÉ

Monsieur Pierre GONTHIER indique que l'organisation du temps périscolaire à l'école de Montchavin en période hivernale nécessite que l'agent intervenant actuellement sur le site de Montchavin et initialement prévu au planning de l'école de Macot pour l'hiver, reste cette saison hivernale au périscolaire de l'école de Montchavin sur le temps de midi.

Ainsi, il convient de prévoir le remplacement de cet agent sur le temps périscolaire pour l'école de Macot. Monsieur Pierre Gonthier propose donc la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 2h par jour, les jours d'école, soit 8h hebdomadaires, du 7 janvier au 12 avril 2019.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 41, pour : 41)

27. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE LYCÉE J. MOULIN - ACCUEIL D'UN STAGIAIRE

Monsieur Pierre GONTHIER informe le conseil municipal qu'une étudiante du lycée Jean Moulin d'Albertville, en 1ère année de BTS Assistant Manager, a intégré le service RH, pour une durée de 4 semaines, du lundi 26 novembre au vendredi 21 décembre. Une convention de stage doit être signée en conséquence. La convention est présentée après la date d'arrivée de la stagiaire, n'ayant pas pu être délibérée au conseil du mois de novembre (conseil annulé).

Monsieur Pierre GONTHIER précise que la commission Ressources Humaines a proposé, comme pour les stagiaires école accueillis au sein de la collectivité et ne bénéficiant pas d'une gratification obligatoire, le versement d'une gratification pour ce stage d'un montant de 160 euros nets (40 euros par semaine).

Cette gratification sera versée à la fin du stage, sous réserve des jours de présence effective et du bon accomplissement du stage.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec le lycée J. Moulin relative à l'accueil d'un stagiaire, en 1ère année de BTS Assistant Manager, au service ressources humaines pour une durée de 4 semaines et accepte le versement d'une gratification d'un montant de 160 euros nets. (Votants : 41, pour : 41)

28. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE FILIÈRE

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un agent actuellement sur un poste de la filière technique se voit confier des missions administratives pour la totalité de son temps de travail. Il propose de ce fait que l'agent change de filière en créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet, afin que le cadre d'emploi du poste corresponde aux missions réellement confiées comme suit :

- Au 1er janvier 2019 création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 27.77/35ème

Le poste d'adjoint technique actuellement occupé par l'agent sera fermé après avis de la CAP placée auprès du Centre de Gestion de la Savoie et du changement effectif de filière de l'agent.

Le conseil municipal approuve le changement de filière d'un agent dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

29. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ÈME CLASSE DANS LE CADRE D'UN CHANGEMENT DE FILIÈRE

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un agent actuellement sur un poste de la filière culturelle se voit confier des missions administratives pour la totalité de son temps de travail. Monsieur Pierre GONTHIER propose ainsi que l'agent change de filière en créant un poste d'adjoint administratif 2ème classe à temps complet, afin que le cadre d'emploi du poste corresponde aux missions réellement confiées comme suit :

- Au 1er janvier 2019 création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

Il est précisé que le poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe actuellement occupé par l'agent sera fermé après avis de la CAP placée auprès du centre de gestion et du changement effectif de filière de l'agent.

Le conseil municipal approuve le changement de filière d'un agent dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

30. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre d'un avancement de grade, monsieur Pierre GONTHIER propose la transformation d'un poste d'agent de maîtrise comme suit :

Au 1er janvier 2019 création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet ; Et suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet après avis de la CAP placée auprès du centre de gestion 73.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste d'agent de maîtrise comme énoncée ci-dessus.

(Votants : 41, pour : 41)

31. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Dans le cadre d'un avancement de grade, monsieur Pierre GONTHIER propose la transformation d'un poste d'adjoint administratif comme suit :

- Au 1er janvier 2019 création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet ; et suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet après avis de la CAP placée auprès du centre de gestion 73.

Le conseil municipal approuve la transformation du poste d'adjoint administratif comme énoncée ci-dessus. (Votants : 41, pour : 41)

32. CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR POUR SURCROIT D'ACTIVITÉ - CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE D'UN MOIS

Monsieur Pierre GONTHIER informe le conseil municipal qu'un agent du service des ressources humaines a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1er trimestre 2019. Il explique qu'il est nécessaire dans le cadre du passage de relais de prévoir la création d'un poste de rédacteur.

Monsieur Pierre GONTHIER propose ainsi la création du poste suivant :

- 1 CDD rédacteur à temps complet 35/35ème, pour la période du 15 février au 14 mars 2019 inclus.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité-ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 41, pour : 41)

33. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER AVEC LA COVA UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LE DAMAGE DE LA ZONE DE LOISIRS DES FOURS

Afin d'assurer le damage de la zone de loisirs des Fours située sur le périmètre de la commune déléguée de La Côte d'Aime, monsieur Daniel RENAUD explique qu'il convient, comme chaque année, de passer une convention de mise à disposition de personnel saisonnier des services de la communauté de communes des Versants d'Aime.

Cette convention précise que :

- Les Versants d'Aime mettent 2 agents à disposition de la Commune de La Côte d'Aime pour assurer le damage de la zone de loisirs des Fours et l'entretien de la dameuse, du 1er décembre 2018 au 30 avril 2019.
 - Les Versants d'Aime mettent également à disposition la dameuse, à titre gracieux.
 - La mise à disposition est consentie pour des interventions ponctuelles, arrêtées en fonction des conditions météorologiques.
 - La planification de l'intervention des agents mis à disposition est arrêtée conjointement en fonction des besoins de chaque collectivité.
 - Le travail des agents est organisé par la commune de La Plagne Tarentaise. Pour ce faire, le Président des Versants d'Aime adresse au maire de la commune toutes les instructions nécessaires.
 - Les Versants d'Aime versent aux agents l'intégralité de leur rémunération. La Commune de La Plagne Tarentaise rembourse aux Versants d'Aime le montant de la rémunération des agents, des charges sociales correspondant à la partie du service effectué pour son compte.
- Monsieur Richard Broche demande si cette convention ne pourrait pas être conclue pour 3 ans. Monsieur le maire en convient et prend acte de la demande pour l'année prochaine.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel pour le damage de la zone de loisirs des fours. (Votants : 41, pour : 41)

34. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS (PISTE DE LUGE) ENTRE L'OFFICE DE GESTION DE MONTCHAVIN LES COCHES ET LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE

Afin d'assurer l'entretien et la sécurisation des pistes de luge situées à Montchavin La Plagne, monsieur Roger POUSSIN explique qu'il est nécessaire de conclure une convention de mise à disposition de personnel des services de l'Office de Gestion de Montchavin Les Coches.

Cette convention précise que l'OGMC mettra un agent à disposition de la commune de La Plagne Tarentaise pour assurer l'entretien et la sécurisation des pistes de luge de Montchavin La Plagne, et ce à compter du 10 décembre 2018 et jusqu'au 30 avril 2019. La mise à disposition est consentie pour des interventions quotidiennes.

Madame Valérie FERRARI et monsieur Roger POUSSIN, ne prenant pas part au vote, quittent la salle. Les pouvoirs de madame Suzanne GROETZINGER et de monsieur Francis DANCRE ne sont donc pas pris en compte.

Le conseil municipal approuve la mise à disposition d'un agent par l'OGMC pour assurer l'entretien et la sécurisation des pistes de luge situées à Montchavin La Plagne.

(Votants : 37, pour : 37).

Madame Valérie FERRARI et monsieur Roger POUSSIN réintègrent la séance.

Marchés publics - Travaux

35. AUTORISATION ACCORDÉE À MONSIEUR LE MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE GESTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AVEC LA COPROPRIÉTÉ CHALET DES PRAZ DE PLAGNE VILLAGES

Monsieur Gérard MONTILLET présente la convention relative aux modalités de gestion d'une partie du réseau d'éclairage public communal dans une copropriété de Plagne Villages.

Le nombre d'équipements concernés est de 9 mâts et luminaires. Monsieur Gérard MONTILLET explique que six de ces ensembles sont dédiés uniquement à l'éclairage de circulations privées, il est donc logique que leur maintenance revienne à la copropriété. Le réseau d'alimentation électrique restera sous la responsabilité de la commune. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de gestion de l'éclairage public avec la copropriété des chalets des Praz de Plagne Villages afin de clarifier le mode de gestion de ce réseau. (Votants : 41, pour : 41)

36. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE POUR LE FINANCEMENT, LA GESTION, L'ENTRETIEN DU REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 221 DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle les travaux de réhabilitation de la place Perrière à Plagne Centre.

Ce projet a nécessité le déplacement vers le Nord de la voirie départementale entre le giratoire de la salle Omnisports et le giratoire (création) en aval du bâtiment Aconcagua. Ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale. Néanmoins, le département de la Savoie prendra à sa charge le financement, la gestion et l'entretien du revêtement de la chaussée de la section de route départementale.

En revanche, Pour des raisons pratiques la commune a financé la réalisation de ce tapis qui sera remboursé en totalité pour un montant de 61 109 € HT. Monsieur Gérard MONTILLET indique qu'il convient ainsi de conventionner avec le département de la Savoie pour le financement du tapis d'enrobé cité ci-dessus ainsi que pour la gestion et l'entretien de la route départementale 221.

Le conseil municipal approuve la convention relative au financement, à la gestion et à l'entretien du revêtement de chaussée de la route départementale 221 située à Plagne Centre avec le conseil départemental de la Savoie. (Votants : 41, Votants : 41)

37. ACHAT DE DEUX BUS INTERURBAINS EN CRÉDIT-BAIL

Suite à la création de la régie de transport public de personne, madame Fabienne ASTIER, présidente de la régie, rappelle que le conseil d'exploitation avait souhaité lancer un appel d'offre pour s'équiper de deux bus interurbains, et un second appel d'offres pour financer ces équipements, sous forme de crédit bail, soit :

Lot 1 : Fourniture des bus à l'établissement financeur

Lot 2 : financement par crédit-bail des deux bus, sur une durée de 7 ans.

Madame Fabienne ASTIER informe le conseil municipal qu'un seul pli a été reçu pour le lot 1. Elle propose donc d'attribuer ce lot à la société Scania France pour un montant de 497 730,00 €. Monsieur le maire souhaite ajouter pour la parfaite information du conseil municipal que le prix de ces deux bus (497 730 euros HT) est inférieur au montant estimatif du lancement du marché, qui avait été évalué à 250 000 euros par bus soit 500 000 euros HT.

Pour le lot 2, 4 réponses ont été reçues des sociétés de financement et madame Fabienne ASTIER informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le lot 2 à la CM-CIC BAIL, société la mieux-disante, qui a fait une proposition de : 17 918,41 euros HT. Le montant des cartes grises (1660 euros) sera payé avec le 1er loyer soit un coût total de 503 375,48 euros. Les intérêts payés par la commune sur la durée totale de financement s'élèveront donc à 5 645,48 euros pour les deux bus soit un coût de 2822,74 euros par bus. Le conseil municipal valide les décisions de la commission d'appel d'offres concernant l'achat de deux bus interurbains en crédit bail dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 41, pour : 39, abstentions : 2 Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod)

38. AVENANT AU MARCHÉ DE GESTION DES PARKINGS : PARKING DES LODGES

Monsieur Gérard MONTILLET rappelle qu'un marché a été conclu en 2016 avec la société SAGS pour la gestion, l'exploitation et la maintenance des parcs de stationnement sur différents sites de la Plagne. Il ajoute que la commune entrera en possession d'un nouveau parking au début de la saison hivernale (parking des Lodges : 52 places).

La gestion de ce parking sera confiée à la société SAGS. L'incidence financière de cette prestation supplémentaire est la suivante :

Montant HT initial du marché : 82 561,80 €/an

Montant HT de la plus-value : 9 052,00 €/an (10,96%)

Nouveau montant HT du marché : 91 613,80 €/an

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché de gestion des parkings d'un montant de 9 052,00 € HT relatif à l'ajout du nouveau parking de 52 places situé aux Lodges à Plagne Centre. (Votants : 41, pour : 41)

Urbanisme

39. PROCÉDURE DE DÉLAISSEMENT - PROPRIÉTÉ SITUÉE À MONTORLIN - COMMUNE DÉLÉGUÉE

Monsieur Roger POUSSIN rappelle la procédure en cours avec les propriétaires de la parcelle située sur la Commune historique de Bellentre (désormais rattachée à la Commune de La Plagne Tarentaise) cadastrée 038 sec-

tion E n°1969 au lieudit Montorlin, d'une surface de 261 m².

Cette parcelle est grevée d'un emplacement « ER 30 : aménagement voirie » au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 2 décembre 2013.

Il rappelle que ces personnes ont mis en demeure la commune de La Plagne Tarentaise d'acquiescer leur parcelle au prix de 300.000 €. La Commune de La Plagne Tarentaise a quant à elle, proposé d'acheter le tènement immobilier pour un montant de 45.000 €, conformément à l'avis de France Domaines en date du 30 juillet 2018.

Les parties, malgré négociation amiable, ne sont pas parvenues à un accord, dans le délai d'un an à compter de la réception en mairie de la demande des propriétaires. Dans ces conditions, monsieur Roger POUSSIN indique que la commune souhaite donc tenter une procédure en délaissement devant le juge de l'expropriation de la Savoie afin qu'il statue sur la proposition d'acquisition de cette parcelle grevée d'un emplacement « ER 30 : aménagement voirie ».

Monsieur Roger POUSSIN ajoute que pour ce faire, la collectivité se fera assister par Maître Sandra CORDEL, Avocat de la SCP Cordel Betemps.

Le conseil municipal donne pouvoir à monsieur le maire d'intenter au nom de la commune, une procédure en délaissement devant le Juge de l'expropriation de la Savoie afin qu'il statue sur la proposition d'acquisition de la parcelle grevée d'un emplacement « ER 30 : aménagement voirie ». (Votants : 41, pour : 41)

40. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS AU LIEU-DIT LE BIOLAY - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Dans le cadre du projet d'hélicoptère sur la station de La Plagne, monsieur Patrice MEREL indique que la commune a été saisie par la société ENEDIS en vue de la réalisation d'un réseau électrique, et qui demande l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux au lieu-dit Le Biolay. A cette fin, il convient de passer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale section N n° 1386 au lieu-dit Le Biolay.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur les parcelles communales section N n° 1386 au lieu-dit Le Biolay avec la société Enedis. (Votants : 41, pour : 41)

41. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS AU LIEU-DIT PLAN GAGNANT - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Dans le cadre du projet immobilier de la société Natural Lodges situé à Plangagnant, monsieur Patrice MEREL indique que la commune a été saisie par la société ENEDIS qui souhaite réaliser un réseau électrique, et qui demande pour ce faire l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux au lieu-dit Plangagnant. A cette fin, il convient de conclure une convention portant institution de servitude sur un terrain communal à Plangagnant, cadastré M n° 2963.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant institution de servitude sur la parcelle communale cadastrée section M n° 2963 à Plangagnant avec la société Enedis. (Votants : 41, pour : 41)

42. DEMANDE AUTORISATION DÉFRICHEMENT ET AUTORISATION DÉPOT D'AUTORISATOIN D'URBANISME POUR LA RÉALISATION DE LA TÉLÉCABINE DU YÉTI AVEC TRAVAUX PISTES ET RÉSEAUX NEIGE DE CULTURE ASSOCIÉS

Dans le cadre du projet de réalisation de la télécabine du Yeti et de la reprise des pistes associées à cette nouvelle télécabine située à Plagne Centre sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne, monsieur René Allamand explique que les travaux nécessitent un défrichement en forêt communale. Dans ce cadre, la commune de La Plagne Tarentaise doit solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne d'une surface de 8 354 m².

Monsieur René ALLAMAND rappelle que la société d'aménagement de La Plagne a également demandé que l'autorisation pour les travaux pistes et réseaux neige de culture associés soit ajoutée.

Le conseil municipal sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne d'une surface de 8 354 m² en vue de la réalisation de la télécabine du Yéti à La Plagne et autorise la Société d'Aménagement de La Plagne à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de cette opération sur les parcelles cadastrées section N n° 325-830-1552-1973-1679-1475-1636-2179-2275 et à réaliser des travaux de remodelage de pistes sur les parcelles cadastrées section N n°830, 325, 2275 (partie de la N 1552), 1973 et N 1679. (Votants : 41, pour : 41)

43. BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRÊT DU PROJET DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Dans le cadre de la procédure de révision générale du Plan Local D'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne, monsieur Patrice MEREL rappelle les objectifs qui ont conduit la commune à engager cette procédure et les modalités de concertation qui ont été mises en œuvre afin d'associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Le conseil municipal a défini les objectifs de l'élaboration du PLU dans les termes suivants :

- Prendre en compte l'évolution de la conjoncture économique et touristique
- Réhabiliter les logements touristiques
- Réhabiliter et créer des logements permanents et saisonniers
- Développer des actions liées au commerce, à l'artisanat, aux PME et au tourisme
- Réaliser des équipements publics d'infrastructure
- Préserver des zones agricoles et naturelles et identifier des espaces remarquables et à protéger
- Adapter le document d'urbanisme aux lois GRENELLE, ALUR et au SCoT de Tarentaise-Vanoise
- Encourager le développement démographique résidentiel
- Renforcer la qualité du cadre de vie par un développement harmonieux
- Préserver les activités agricoles
- Répondre aux enjeux touristiques d'aujourd'hui et de

demain

Les modalités de la concertation publique pendant toute la durée de l'élaboration du projet et jusqu'à son arrêt ont eu lieu comme suit : Information dans la presse (rubrique locale), état d'avancement du dossier sur le site internet de la collectivité et dans le magazine communal, mise en place d'un cahier à la Mairie de Macot la Plagne et à la permanence Mairie à Plagne Centre, exposition en mairie de panneaux explicatifs et d'information préalablement présentés en réunion publique, l'organisation de 2 réunions publiques : une réunion de présentation du contexte législatif, du diagnostic et de la définition du projet politique (17 juillet 2017) et une réunion de présentation de la traduction réglementaire du PADD (09 octobre 2018).

Monsieur Patrice MEREL présente ensuite le bilan de la concertation et indique que cette dernière est disponible sur le site internet de la commune de La Plagne Tarentaise dans la rubrique « révision générale du Plu de Macot La Plagne » ou sur le panneau d'affichage général à Macot chef-lieu.

Monsieur Patrice MEREL interroge les membres du conseil municipal afin de savoir s'ils ont des remarques à formuler. Aucune remarque n'est formulée.

Le conseil municipal décide de tirer le bilan de la concertation et d'arrêter le Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Macot La Plagne tel qu'il lui est présenté. (Votants : 41, pour : 40, contre : 1 Joël OUGIER SIMONIN)

44. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION D'INSCRIPTION DE CHEMINS PRIVÉS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉES (PDIPR)

Monsieur Anthony FAVRE informe les élus que les départements ont la charge d'établir sur leur territoire un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR), En Savoie, le PDIPR a été instauré par délibération du 07 mai 2002. Celui-ci a été mis à jour, la dernière révision adoptée par l'assemblée départementale date du 21 octobre 2016.

L'Office national des Forêts étant chargé de la gestion de la forêt domaniale, le département propose donc une convention tripartite afin d'inscrire les itinéraires désignés dans ladite convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention relative à l'inscription de chemins privés au Plan Départemental de Promenade et de Randonnée (PDIPR) géré par le Département. (Votants : 41, pour : 41)

45. ECHANGE DE TERRAIN À PLAGNE 1800 (VOIRIE) ENTRE LA COMMUNE ET UN PROPRIÉTAIRE - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2018-020 DU 08 JANVIER 2018

Monsieur Patrice MEREL rappelle que l'emprise de la voie communale de Plagne 1800 (partie haute) étant sur une parcelle privée, le propriétaire a fait connaître son intention de procéder à un échange de terrain.

Monsieur Patrice MEREL précise qu'une erreur matérielle est apparue dans la délibération n° 2018-020 du 8 janvier 2018 relative à cet échange et qu'il convient de délibérer de nouveau pour solder ce dossier.

Le conseil municipal accepte l'acquisition par la commune de la parcelle 150 section N n° 2286 d'une surface de 137 m² au prix de 125 euros m² soit un montant total de 17 125 euros, et la cession de la parcelle 150 section N n° 2284 d'une surface de 337 m² au prix de 30 809 € ainsi décomposé : 92 m² à 2 euros le m² soit 184 euros, 245 m² au prix de 125 euros le m² soit 30625 euros et donc une soultte favorable pour la collectivité d'un montant de 13 684 euros. (Votants : 41, pour : 41)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordée au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal. Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

PROPOSITION DE TARIFS POUR LES CIMETIÈRES PAR COMMUNE DÉLÉGUÉE

Monsieur Anthony FAVRE présente une proposition de mise à jour tarifaire des cimetières par commune déléguée. Il explique qu'il parait encore compliqué d'uniformiser ces tarifs, les quatre communes n'ayant pas les mêmes problématiques.

Le conseil municipal prend acte de ces remarques, la réflexion relative à ces tarifs sera donc à développer pour aboutir à une harmonisation.

APPEL DE BUIS

Au vu de difficultés rencontrées avec les grands prédateurs par les agriculteurs sur la région, Monsieur Anthony FAVRE propose au conseil municipal d'adhérer à une nouvelle association « union pour la sauvegarde des activités pastorales et rurales, garantes de l'équilibre des territoires

». Cette association a pour but de contribuer à la réflexion sur la gestion du dossier « loup » à l'échelle du territoire communal, puis départemental, national et bientôt européen, et de formuler des propositions concrètes en ce sens.

Le conseil municipal confirme son accord pour que la commune adhère à cette association.

BILAN DE L'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAISON JOANNES

Monsieur Bernard HANRARD rappelle que la commune s'était rendue propriétaire de la maison Girard à Montméry et que la gestion de ce musée a été confié au syndicat d'initiative de La Côte d'Aime. Les secrétaires du syndicat en assurent les visites été comme hiver après avoir suivi une formation avec le fondateur de ce musée (Joannés Girard). Depuis son ouverture (mi-août) et ce jusqu'au 28 octobre, 9 visites ont été organisées (1 visite par semaine) avec 80 personnes au total.

La durée de la visite dure environ 2 heures. Les visiteurs sont principalement des curistes, des touristes et des gens du pays.

La promotion de ce musée est réalisée par l'office du tourisme, le syndicat d'initiative et la FACIM.

La promotion a été faite auprès des accompagnateurs de moyenne montagne pour cet hiver, et l'été prochain, des centres de vacances ont déjà prévu d'inclure ce musée dans le parcours proposé aux clients.

Pour l'été prochain, il est prévu deux jours de visites dans la semaine : le mardi et le jeudi, ainsi que l'ajout de la visite de la grange de cette maison (actuellement seule la pièce à vivre peut être visitée). Le conseil municipal félicite le succès de ce projet.

DIFFUSION DU FILM ENTRE LES LIGNES ET LES TRANCHÉES

Le film « Entre les lignes et les tranchées » réalisé par les enfants des écoles de La Plagne Tarentaise et par Jérémy Martoïa, agent de la commune, dans le cadre du centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale est diffusé aux élus.

Le conseil municipal salue et félicite le travail réalisé avec les enfants.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 18/13	Conduite et maintenance des installations techniques des Bains de Belle Plagne	Véolia	195 983,80 €	235 180,56 €
MAPA 18/05	Acquisition et location décors lumineux			
	Lot 1 - Location secteur Bellentre	Groupe Leblanc	13 946,10 €	16 735,32 €
	Lot 2 - Acquisition secteur Bellentre	Groupe Leblanc	4 323,91 €	5 188,69 €
	Lot 3 - Location secteur Macot	Groupe Leblanc	32 933,65 €	39 520,38 €
	Lot 4 -Location secteur La Côte d'Aime	Groupe Leblanc	2 807,25 €	3 368,70 €
	Lot 5 -Acquisition secteur Valezan	Groupe Leblanc	871,95 €	1 046,34 €

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Présents : M. Anthony FAVRE, maire

Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM. Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, (arrivée à 19h25) adjoints

Mmes Isabelle GIROD GEDDA, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET, MM. Didier ANXIONNAZ, Anthony TRESALLET (arrivée à 19h15), conseillers municipaux,

Absents - Excusés : MM. Yann ALLAIN, Francis DANCRE (pouvoir à ANTHONY FAVRE), Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND, Mme Sylvie EMPRIN, conseillers municipaux

1. PRÉSENTATION DE DIVERS DOSSIERS EN COURS PAR L'AVOCATE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE : AFFAIRES TIFFANY ALICIA - NEIGE ET SOLEIL – DOZIAS – RAGOTIN

Monsieur Anthony FAVRE souhaite la bienvenue à Maître Cordel, avocate de la commune déléguée de Bellentre et lui donne la parole.

Dossier Tiffany Alicia :

Maître CORDEL informe que le jugement au Tribunal de Grande Instance a eu lieu et qu'il y a appel. La plaidoirie est prévue pour décembre 2018.

Dossier DOZIAS :

Maître Cordel informe qu'un arrêté de péril a été pris par le maire de la commune déléguée de Bellentre mais qu'il faut le retirer pour légalité.

La commune doit reprendre un arrêté et la procédure dès le début. Une régularisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est à prévoir.

Monsieur Roger Poussin rappelle que le mur menace de tomber.

(Arrivée de monsieur Anthony TRESALLET à 19h15).

Dossier Ragotin :

Maître CORDEL rappelle l'ordonnance de janvier 2017 prescrivant des travaux de dévoiement des réseaux, le retrait de l'obstruction du passage de la veillée ainsi que la reprise par la commune des enrobés détériorés par monsieur RAGOTIN toujours en attente aujourd'hui car conditionnée par le retour de devis signé par monsieur Ragotin.

Dossier Neige et Soleil :

Maître CORDEL rappelle l'historique du dossier : construction du complexe aquatique en 2008 et glissement de terrain de Neige et Soleil en 2010. Le rapport d'expertise a été déposé en fin d'année 2016.

Les responsabilités et le chiffrage rendus ne correspondent pas forcément aux attentes de la commune déléguée de Bellentre car les travaux auraient dû être faits quoi qu'il en soit selon l'expert donc pas de préjudice retenu au profit de la commune.

Neige et Soleil a supporté plus de 70 000 € d'étude, d'expertise et de travaux. Une décision doit être prise, par la commune ce soir afin de trouver une issue à ce dossier et pouvoir pour la collectivité terminer les travaux aux abords du complexe aquatique et pour Neige et Soleil, de n'être plus en procédure avec la commune.

(Arrivée de Roland Richermoz à 19h25).

Maître CORDEL informe qu'un protocole avec Neige et Soleil est en cours de rédaction puisque le comité de direction a donné son accord de principe pour le faire.

Monsieur Anthony FAVRE précise qu'il serait important de pouvoir finir le chantier pour éviter de pénaliser la clientèle.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA signale qu'il faudrait une convention pour l'aire de jeu.

Maître CORDEL répond qu'il va falloir étudier cela et vraisemblablement solliciter un bureau d'étude pour régulariser la convention.

Monsieur Roger POUSSIN se demande alors si le rapport d'expert indique clairement si le terrain ne sera plus susceptible de bouger.

Maître CORDEL répond que l'on mettra quelques indicateurs pour contrôler et s'assurer que cela ne bouge pas et si de nouveaux désordres devaient apparaître, ils feront l'objet d'une nouvelle procédure.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite une convention pour que la problématique s'arrête et que les travaux puissent être finalisés avant la fin du mandat.

Il demande donc un vote de principe pour le conventionnement. Le conseil communal vote favorablement à l'unanimité.

Monsieur Anthony FAVRE et le conseil communal remercient Maître Cordel pour sa présence et ses explications dans ces dossiers.

2. POINT DOSSIER LA POYA

Madame Maryse BUTHOD signale qu'il y a toujours un retard de paiement. Affaire à suivre.

3. POINT SUR LA STEP DES GRANGES ET INFORMATION SUR LA VISITE D'UNE STEP EN SUISSE

Monsieur Anthony FAVRE donne la parole au responsable de la STEP des Granges.

Ce dernier informe qu'il est toujours à la recherche d'économie d'énergie car le poste « électricité » représente environ 100 000€/an. La consommation baisse d'année en année car l'équipe de la STEP est toujours en recherche pour optimiser cette réduction.

Il présente les deux axes retenus :

1. Turbiner les eaux usées ou l'eau potable.

En ce qui concerne les eaux usées, pour étudier cette proposition, une visite de la STEP de la station « Verbier » en Suisse a eu lieu et on peut noter que le système fonctionne bien. On pourrait avoir un site qui correspond mais cela demanderait beaucoup de travaux tels des canalisations à changer et une centrale à créer. Cela pourrait se faire après une étude précise et un retour sur investissement donc ce serait très délicat.

Pour ce qui est de l'eau potable, le responsable de la Step des Granges explique que c'est une solution plus simple et plus rapide.

2. Récupérer la chaleur de l'eau traitée.

Pour se faire, on s'appuiera sur le pouvoir calorifique de l'eau traitée qui sort toujours à 12 degrés et on fera ainsi fonctionner une pompe à chaleur pour chauffer l'air dans l'usine. Le coût s'élèverait entre 80 000 et 100 000 € avec un retour sur investissement en 4 à 5 ans.

Il y a eu un appel à projets du Conseil Départemental 73 pour subventionner l'étude à hauteur de 80%.

Pour information, le chauffage représente 25 % de la consommation électrique environ mais qu'il est possible d'obtenir aussi une éventuelle subvention à hauteur de 50% des travaux.

Monsieur Roger POUSSIN demande si le SIVU a adhéré au SDES (Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie). Monsieur Marc PELLICIER lui répond affirmativement et que l'on verra donc tout ceci en fin d'année.

4. POINT SUR LE LOTISSEMENT DE BONCONSEIL

Monsieur Anthony FAVRE informe que la procédure réglementaire est en cours. Un sondage du sol a été réalisé afin de connaître la constructibilité des lots dès que la commune sera propriétaire de quelques parcelles.

Monsieur Anthony FAVRE indique que le Directeur Général Adjoint des Services Techniques et Urbanisme à la commune de La Plagne Tarentaise, et la personne qui représente le cabinet d'étude ont présenté les conclusions de l'étude « nature des sols ». Cette dernière n'est pas bonne et empêcherait de créer des fondations traditionnelles sur 8 mètres de profondeur. D'autres fondations seraient possibles mais le coût serait plus élevé.

Monsieur Anthony TRÉSALLET précise que le but est de viabiliser les lots sans faire de bénéfice et de les vendre pas trop cher. Il demande alors si une étude chiffrée pour surcoût par mètre carré est possible.

Il est précisé que ce type d'étude technique poussée à réaliser coûterait environ 15 000 € à la commune.

Monsieur Roger POUSSIN informe que cette étude permettrait de chiffrer l'entier surcoût du lotissement et qu'avec ces informations, une réflexion serait ensuite nécessaire pour envisager la suite.

Monsieur Didier ANXIONNAZ se pose alors la question de la garantie avec la colonne ballastée car il n'est pas dit que tout ne bouge pas plus tard.

Madame Valérie FERRARI demande pourquoi le projet ne peut pas être décalé plus à droite.

Monsieur Anthony FAVRE lui répond que ceci est impossible puisque le lotissement ne serait plus dans le zonage PLU adéquat et qu'on se situerait alors dans le corridor biologique donc qu'il est impossible de le décaler.

Monsieur Roger POUSSIN précise de cette façon qu'il n'est pas possible de construire en discontinuité. Il propose ainsi de demander un devis pour une étude complémentaire.

Monsieur Anthony FAVRE informe que cette étude technique permettra de donner des informations précises à la population.

Messieurs Anthony TRÉSALLET et Roger Poussin précisent qu'ils sont d'accord pour une enveloppe d'environ 15 000€.

Monsieur Roger POUSSIN informe le conseil communal d'une problématique de foncier puisque la commune a déjà acquis environ 1/3 des terrains et que si l'étude confirme qu'aucune construction n'est possible, que deviendront ces terrains communaux.

Monsieur Anthony FAVRE précise que si la population se demandait pourquoi cette étude de sols n'a pas été réalisée, il faudrait expliquer que la commune n'était pas propriétaire des terrains et de ce fait ne pouvait pas connaître la nature des sols.

Monsieur Roger POUSSIN demande un avis de principe pour continuer l'étude et le projet.

Monsieur Didier ANXIONNAZ reconnaît qu'il n'est pas très d'accord car connaît par avance le résultat qui sera le même mais que cela permettra d'avoir une réponse définitive et une meilleure connaissance pour le futur.

Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité afin de réaliser cette étude.

5. POINT SUR LA STEP DE BONCONSEIL

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'il serait nécessaire de dimensionner la Station d'Épuration (STEP) de Bonconseil

si le lotissement se créait. Il précise que la STEP des Granges est dimensionnée à 27 500 EH et qu'il faudrait dimensionner la futur STEP de Bonconseil à 2 x 400 EH si la commune des Chapelles, comme elle le souhaite, se raccorde à Bellentre.

Les techniciens ne souhaitent pas dimensionner la STEP de Bonconseil à 2 x 400 EH.

Monsieur Anthony FAVRE précise que si le lotissement de Bonconseil ne devait pas se faire, 200 EH serait suffisant pour la future STEP donc que l'étude de sols pour le lotissement de Bonconseil est primordiale pour savoir si oui ou non le lotissement verra le jour. La STEP de Bonconseil sera calibrée en fonction.

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'il transmettra au conseil communal le résultat de l'étude de sols de Bonconseil et la date de raccordement de la commune des Chapelles dès qu'il en sera en possession. Il précise qu'il souhaiterait que les travaux commencent dès 2019.

6. POINT SUR LA SIGNALISATION DANS BELLENTRE CHEF-LIEU (PLOTS-MARQUAGE...)

Après des avertissements adressés aux administrés et riverains, des verbalisations ont eu lieu, à juste titre, dans le chef-lieu de Bellentre. Monsieur Anthony FAVRE précise que des plots ont été installés donc il faudra faire un point l'hiver prochain.

Monsieur Anthony TRÉSALLET est favorable aux plots mais aurait souhaité des plots démontables pour ne pas gêner les opérations de déneigement.

Monsieur Anthony FAVRE lui répond que si les plots étaient démontables, ils auraient été enlevés trop facilement et qu'il fallait trancher rapidement pour que le TDL puisse faire son travail.

7. RAPPORT / ETUDE GÉOLITHE ET CTM CONCERNANT MONTORLIN ET BONCONSEIL

Monsieur Anthony Favre informe qu'un avis technique a été demandé au RTM concernant le risque de chutes de blocs à Montorlin et Bonconseil. Une préconisation d'ouvrages a été faite par Géolithe :

- environ 700 000 à 800 000 € pour Bonconseil
- environ 80 000 € pour Montorlin

Madame Patricia Marchand Maillet demande qui prend en charge ces dépenses.

Monsieur Roger POUSSIN signale qu'un PPRN (Plan Particulier des Risques Naturels) a été lancé par la DDT pour identifier les risques et donner les prescriptions. Il précise qu'une fois le PPRN finalisé, des subventions pourraient être sollicitées.

Deux stratégies se présentent :

- une sécurité faite aux frais de la commune immédiatement avec les coûts suscités.
- la commune attend les préconisations et injonctions puis étudie les aides envisageables.

Madame Valérie FERRARI demande si la responsabilité de la commune serait engagée en cas de problème, si la commune attendait ces préconisations et injonctions.

Messieurs Anthony FAVRE et Roger POUSSIN lui répondent par l'affirmative.

8. CHEMIN PIÉTON BILBOQUET — 3ÈME DE

Monsieur Anthony FAVRE informe que l'enrobé est totalement à refaire sur ce chemin mais qu'il n'appartient pas à la commune. Un courrier est à envoyer aux syndicats de copropriétés de ces deux résidences pour demander une participation aux coûts de réfection des enrobés.

9. PLAINTE CONCERNANT LE FEU D'ARTIFICE DE MONTCHAVIN

Monsieur Anthony FAVRE informe avoir été informé que de « la poudre de métaux lourds » du feu d'artifice est retombée sur les jardins alentours du fait de la météo défavorable. Il faudrait donc trouver un autre endroit pour tirer les feux d'artifice. Il est proposé en été, de déplacer les tirs sur la route en haut mais aucune solution pour le moment n'est trouvée pour l'hiver. Monsieur Anthony Favre précise donc qu'il faudra prendre rendez-vous avec le Directeur de l'Office de Tourisme de Montchavin La Plagne pour étudier les différentes possibilités.

10. POINT SUR LES SUBVENTIONS

Monsieur Anthony FAVRE donne lecture au conseil des différentes subventions sollicités et accordées à la commune ces dernières années :

- Montant déjà versé : 73 407,44 €
- Montant encore attendu : 74 712,75 € pour la commune
- Montant encore attendu : 27 468,00 € pour l'eau

11. INFORMATION ANMSM CONCERNANT LA TAXE SUR LES RM

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'il était question de supprimer cette taxe dont le produit revenait aux communes mais l'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne (ANMSM) a obtenu l'assurance que cette taxe ne sera pas remise en question ou supprimée cette année comme annoncé initialement par le gouvernement.

12. RÉFLEXION SUR L'ÂGE MOYEN DE LA POPULATION DANS LES VILLAGES SUITE CONSTAT ÉTAT CIVIL DERNIÈRES ANNÉES

Madame Patricia MARCHAND MAILLET demande ce qu'il est possible de faire pour que l'âge moyen de la population cesse d'augmenter.

Monsieur Anthony FAVRE lui répond que c'est déjà bien de le savoir mais qu'il va falloir trouver des idées pour attirer d'autres familles. Il informe que l'ensemble des territoires montagneux est en perte de 3 à 5 % tandis que l'ensemble des territoires citadins est en hausse de 3 à 8 %.

Monsieur Roger POUSSIN informe que d'après une étude, les territoires montagneux devraient perdre encore de 4 000 à 5 000 personnes dans les 10 prochaines années. Monsieur Anthony FAVRE précise qu'il va falloir avoir une approche différente sur les services à proposer à la population, tels que les marchés, les transports, les déserts médicaux et les écoles, ce qui entraînera de lourdes conséquences surtout au niveau du budget.

Monsieur Anthony Favre informe que les communes déléguées de Valezan, La Côte d'Aime et Macot La Plagne paient déjà les transports pour que les aînés puissent se rendre au Marché.

13. DOSSIERS FONCIERS (...)

Monsieur Roger POUSSIN fait part d'une réflexion portée au sujet du parking aux Coches (stationnement de 50 places à l'entrée) près du Conseil Départemental de la Savoie mais il informe qu'un des propriétaires n'est pas d'accord pour une de ses parcelles donc qu'il faut redimensionner à environ 30 places en évitant ladite parcelle d'où une perte de 20 places de parking.

Monsieur Roger POUSSIN informe qu'une réflexion est en cours concernant une retenue collinaire et qu'il faudra impérativement l'état hypothécaire pour la prochaine

réunion.

14. PÉTITION DES ADMINISTRÉS POUR L'ÉPICERIE

Monsieur Anthony FAVRE informe que les administrés sont à l'initiative d'une pétition pour demander une épicerie au chef-lieu. A ce jour, cette pétition compte 414 signatures. Il précise que Marie-Suzanne GROETZINGER a signé les papiers autorisant la commune déléguée à commencer les démarches chez le Notaire et en parallèle, le lancement de la procédure d'utilité publique (DUP) de la bibliothèque.

15. QUESTIONS DIVERSES

Madame Isabelle GIROD-GEDDA informe qu'à Montchavin, le tarif « panier-repas », malgré l'installation de la cantine, sera appliqué aux parents des enfants pour lesquels un protocole alimentaire individuel (PAI) a été accordé par le médecin scolaire.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA porte à connaissance des conseillers, les différents courriers reçus suite à la suppression des transports scolaires du midi.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA évoque aussi la transformation de l'école de Montchavin (actuellement élémentaire) en école primaire permettant l'accueil des enfants de moins de 3 ans. La commission scolaire attend la liste des travaux nécessaires et les divers chiffrages.

Elle précise que si les « petite section » sont à l'école de Montchavin, la commune déléguée se prive d'une possible troisième classe à Bellentre chef-lieu.

A ce jour la carte scolaire n'est pas modifiée.

Mesdames Isabelle GIROD-GEDDA et Maryse BUTHOD font le point sur les indemnités proposées par Groupama pour le « SEVEN ».

Le montant des indemnités SEVEN proposé par notre assureur est accepté par les conseillers.

Monsieur Anthony FAVRE précise à l'assemblée que Monsieur Marc COINDET va remplacer Eric ANXIONNAZ au service technique.

Monsieur Anthony FAVRE informe aussi, que dimanche 9 septembre, des 4x4 ont été repérés à Plan Bois et qu'il y a eu 2m3 de bois volés par 4 personnes. L'Office National des Forêts a déposé plainte auprès de la gendarmerie. Monsieur Anthony FAVRE précise qu'il a été contacté par les personnes concernées et qu'une discussion doit se tenir avec nos avocats pour convenir de la suite à réserver à cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Présents : M. Anthony FAVRE, maire

Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM. Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, adjoints

Mmes Isabelle GIROD GEDDA, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET, MM. Didier ANXIONNAZ, conseillers municipaux,

Absents - Excusés : MM. Yann ALLAIN, Francis DANCRE (pouvoir à Roland RICHERMOZ), Anthony TRESALLET (pouvoir à Patricia MARCHAND MAILLET), Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND, conseillers municipaux

1. 1. POINT SUR DOSSIERS EN COURS : AFFAIRES NEIGE ET SOLEIL - DOZIAS - POYA

Monsieur Anthony FAVRE précise que Maître CORDEL souhaite un avis du conseil communal suite à la dernière réunion du conseil, afin de clôturer cette procédure puisque l'association Neige et Soleil renonce à tous recours dans le cadre de cette affaire. Si la convention est acceptée, cette affaire qui aura duré plus de 10 ans, sera clôturée, sans aucune responsabilité retenue à l'encontre de la mairie.

Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité.

Dossier Dozias :

Monsieur Anthony FAVRE rappelle un souci de sécurité suite à l'effondrement de cette maison à Montorlin en 2005. Il précise que depuis, trois procédures ont été présentées au tribunal et qu'actuellement, une procédure de délaissement est en cours. Affaire est donc à suivre pour envisager une acquisition en vue de créer une aire de retournement.

Dossier La Poya

Monsieur Anthony FAVRE informe les conseillers que des impayés sont toujours en cours mais qu'il a rencontré les gérants la semaine dernière et qu'ils lui ont précisé que la vente du fonds de commerce était toujours d'actualité. Il informe l'assemblée que le loyer du restaurant est supérieur à 10% du chiffre d'affaires (CA) et que de ce fait, les gérants sollicitent une baisse du prochain loyer à 22 000 ou 23 000€.

Le conseil communal n'est pas contre une baisse mais demande impérativement le paiement des arriérés et que l'on puisse indexer le prochain loyer sur le CA, au prochain repreneur.

Madame Maryse BUTHOD précise qu'elle est d'accord pour une baisse de loyer de 6 000€ mais souhaite que la dette soit impérativement épurée avant, afin d'avoir toujours la main sur le loyer car si le conseil ne fait pas un geste, il risque de tout perdre. Elle précise qu'elle est d'accord pour indexer le loyer sur le C.A.

Le conseil communal est donc d'accord sur le déroulement, c'est-à-dire le paiement de la dette en premier lieu, puis la baisse du loyer pour enfin l'indexer sur le CA lors du nouveau bail avec le repreneur.

2. INFORMATION SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE DE LA RN90

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil communal de la suppression de l'information pour toutes les ramifications secondaires par les panneaux directionnels mais que « Bellentre » restera indiqué car se trouve sur l'axe.

3. POINT SUR L'UTILISATION DES LOGOS DE LA STATION DE LA PLAGNE

Monsieur Anthony FAVRE présente les trois stratégies c'est-à-dire « La Plagne », « La Plagne-Montchavin » et « La Plagne Montchavin » avec « La Plagne Les Coches » et demande l'avis du conseil communal.

Madame Patricia Marchand Maillet précise qu'il faut penser du point de vue du client et avoir la meilleure visibilité possible.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA pense que pour la publicité, il faudrait un nom court.

Trois possibilités se présentent donc :

- « La Plagne Paradisky »
 - Si on ne peut plus avoir « Montchavin-La Plagne », pour quoi pas « La Plagne Montchavin-Les Coches »
 - « La Plagne Montchavin » et « La Plagne Les Coches »
- Il faut préciser que l'on n'est plus dans la même méthode de communication.

Monsieur Anthony FAVRE précise qu'un retour est à faire à l'Office du Tourisme et qu'une discussion doit avoir lieu avec le Président de l'Office du Tourisme de la Grande Plagne.

Le conseil communal propose à la majorité, La Plagne Montchavin-Les Coches.

4. POINT SUR LES TARIFS DU CIMETIÈRE

Monsieur Anthony FAVRE présente le projet « caveaux- caverne-columbarium » au conseil communal et demande, après présentation des tarifs actuels, si l'on augmente les tarifs ou pas sachant que la commune déléguée de La Côte d'Aime a décidé de maintenir ses tarifs actuels. Le conseil communal décide de fixer les prix suivants :

- Jardin du souvenir 50€
- Caverne 300€
- Columbarium 450€
- Tombe en pleine terre pour création de caveau à la charge du demandeur 800€

5. POINT SUR LES PISTES DE LUGE

Monsieur Anthony FAVRE précise qu'il n'y a pas de souci d'implantation pour Les Coches mais qu'il y en a deux pour Montchavin. En effet, on note une traversée de piste de ski ce qui est interdit et une absence de piste de luge en lieu et en place.

Il précise qu'il faudrait trouver un endroit mais que la problématique principale est que ce sont des terrains privés.

Monsieur Roger POUSSIN demande si ce n'est pas possible de clôturer la piste actuelle, et que les skieurs fassent 100 mètres de détour car ne pas avoir de piste de luge est un handicap pour la station.

Monsieur Anthony FAVRE demande qui va gérer cette piste de luge fortement « accidentogène ». Il rappelle que cette piste de luge est coupée par une piste de ski et que lorsque cette piste de luge est gelée les enfants tapent dans les filets et qu'en bas, il peut y avoir une chute. Il rappelle aussi qu'un arbre se situe au milieu de cette piste et que les lugeurs sont sous le télésiège.

Il informe donc le conseil communal qu'il n'a à ce jour aucune solution et qu'il ne prendra pas la responsabilité d'ouvrir une piste de luge non sécurisée et non entretenue puisque personne ne veut se charger de cela sur la station. Il rappelle qu'il s'en est occupé cet hiver, qu'il a mis des filets en plus et qu'il faisait du relevage tous les jours.

5. POINT SUR LES PISTES DE LUGE

Monsieur Anthony FAVRE précise par la suite que si la neige est au rendez-vous, un damage sera nécessaire mais qu'il se pose la question de la gestion et que si la neige n'est pas là, il n'y aura pas de piste.

Il informe le conseil communal qu'il évoquera ce point lors de la CIS (commission intercommunale de sécurité) du 16 octobre. Si à l'avenir le télésiège est décalé, on pourra ré-ouvrir cette piste de luge mais pour le moment, la problématique reste à solutionner.

6. POINT SUR LES PARKINGS

Monsieur Anthony FAVRE informe que 46 places étaient prévues sur le plan à Montchavin et qu'au final 53 ont été créées. Il précise qu'avec ces places de parking, celles à gauche et à droite de la RD, c'est 140 places avec talus qui sont disponibles à Montchavin.

7. POINT SUR LES NUISANCES DE LA SALLE DES FÊTES DE BELLENTRE ET LES DOLÉANCES REÇUES AINSI QUE LES RÈGLES DE LOCATION DE LA SALLE MARCEL PIGNARD AUX COCHES

Madame Patricia MARCHAND-MAILLET informe que deux réunions festives à la salle des fêtes du chef-lieu ont été accompagnées par de fortes nuisances et que les voisins sont venus se plaindre en mairie. Le souci de cette salle est qu'elle se situe proche d'habitations. Il faut donc travailler sur cette problématique.

Madame Patricia MARCHAND-MAILLET demande s'il faut continuer d'interdire les fêtes d'anniversaire dans cette salle et proposer pour ce genre d'évènement la salle Marcel Pignard aux Coches. Elle précise tout de même qu'un sérieux problème se présente : celui du prix.

Monsieur Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal sur ce sujet.

Il est décidé qu'avant la signature du contrat, l'agent en charge de la location s'informe sur, l'objet de la réservation (mariage, baptême, anniversaire, cousinade...), l'heure de fin de la fête, s'il y aura de la musique ou pas... Si un souci peut apparaître, la salle Marcel Pignard des Coches sera proposée et s'il n'y a pas de souci, le contrat de location sera rédigé pour Belleentre.

8. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE MENÉE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE AVEC LA MISE EN PLACE DU RADAR PÉDAGOGIQUE ET PROJET D'ACHAT

Monsieur Anthony FAVRE précise qu'un radar pédagogique a été utilisé à Belleentre, Valezan et La Côte d'Aime. Il souhaiterait qu'un récapitulatif soit fait avec les lieux, les dates, le nombre de véhicules et le pourcentage de véhicules en excès de vitesse.

Il informe aussi que la Police Municipale de La Plagne Tarentaise est dorénavant équipée de jumelles et que des contrôles seront effectués.

9. POINT SUR LE DOSSIER GEMAPI : INFORMATION CONCERNANT LA DÉLIBÉRATION COVA POUR 2019

Monsieur Anthony FAVRE informe d'une hausse d'imposition à hauteur de 150 000 € validée par la COVA ce qui représente 14 € en moyen par foyer sur la COVA et 14 € par personne sur BOURG SAINT MAURICE. Ces 150 000€ permettront de réaliser les travaux nécessaires, l'entretien des ruisseaux, de briser les charges...

Monsieur Anthony Favre précise que les protections inon-

dation sont cassées sous les roches mais que le souci est la route avec ses canalisations pluviales. A Montchavin, le souci par le passé était le diamètre qui n'était pas de la bonne dimension mais que maintenant il existe un projet de bassin de retenue d'eau vers Montorlin.

Il rappelle que des cadavres d'animaux ont été retrouvés dans les ruisseaux donc une surveillance doit avoir lieu.

10. POINT CDCI (COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE)

Monsieur Anthony FAVRE précise qu'une réunion a eu lieu le 31 mai dernier et qu'une fusion de Chambéry et Anancy était étudiée mais que Aix-les-Bains et Le Grand Lac ont refusé.

11. PRÉSENTATION DU PROJET DE L'ESPACE SCANDINAVE DU COMPLEXE AQUATIQUE ESPACE PARADISIO

Monsieur Anthony FAVRE présente le projet et informe le conseil communal du départ de Luc Bonnefond vers Courchevel et donc d'une prochaine arrivée d'un nouveau Directeur.

Il rappelle que la commission DSP doit suivre ce coût et le fonctionnement de l'équipement car la cour des comptes impose ce suivi.

12. PLANNING ASTREINTES PCS 2019

Monsieur Anthony FAVRE demande aux conseillers de bien vouloir remplir le planning d'astreintes PCS 2019 selon leurs disponibilités.

13. PLANNING DES PERMANENCES DES PROCHAINES ÉLECTIONS : EUROPÉENNES – 26 MAI 2019

Monsieur Anthony FAVRE demande aux conseillers de bien vouloir remplir le planning des présences aux prochaines élections, selon leurs disponibilités.

14. DOSSIERS FONCIERS (...)

Monsieur Roger POUSSIN informe le conseil communal d'une possible vente de terrain de 161 m² pour création d'accès pour réalisation de trois chalets en contre bas de talus sur la station. Le souci est que les possibles acheteurs ne veulent pas payer le plein tarif constructible soit environ 128€/m² pour l'établissement d'un bail.

Monsieur Anthony Favre en profite pour informer le conseil communal que le CLUB MED de Peisey a pris la décision de fermer l'été.

15. QUESTIONS DIVERSES

Extension mission ARCODEV :

Madame Isabelle GIROD-GEDDA avait demandé une mission élargie à La Plagne Tarentaise et payée par celle-ci. La commune de La Plagne Tarentaise a demandé à Belleentre d'entamer la démarche et qu'elle suivrait. Cette première mission a permis de renouer le dialogue avec les propriétaires.

Elle informe aujourd'hui que la même étude sera menée au niveau de La Plagne Tarentaise mais avec un autre partenaire. Elle trouve dommage de changer de prestataire pour Montchavin-Les Coches en cours de route.

Monsieur Anthony FAVRE demande l'avis du conseil communal qui répond favorablement à l'unanimité de prolonger la mission en cours d'ARCODEV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15.

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 19 NOVEMBRE 2018

Présents : M. Anthony FAVRE, maire

Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM. Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, adjoints

Mmes Isabelle GIROD GEDDA, Sylvie EMPRIN, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET, MM. Didier ANXIONNAZ, Francis Dancre, conseillers municipaux,

Absents - Excusés : MM. Yann ALLAIN, Anthony TRESALLET, Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND, conseillers municipaux

1. INFORMATION SUR LES BUDGETS ALLOUÉS AUX ÉCOLES

Monsieur Anthony FAVRE informe que le budget école attribué à l'enseignant couvre une année scolaire mais qu'au niveau comptable, couvre l'année civile.

Il précise qu'au niveau comptable, 70€ par an et par enfant sont alloués mais que l'on note une problématique du fait de l'effectif non constant.

Monsieur Anthony FAVRE informe que l'école de Bellentre a dépassé son budget transport. En effet, le budget alloué est de 4 000€ s'il y a deux classes mais seulement 2 000€ s'il n'y a plus qu'une classe. Il précise que l'enseignante n'était pas au courant de la baisse de son budget. Monsieur Anthony FAVRE demande une vigilance du fait de la hausse du coût des transports.

Il informe que la cuisine centrale fournira les repas à tous les enfants de Montchavin cet hiver. Un souci apparaît quant à la pause méridienne de l'ATSEM prévue de 11h à 12h. Il précise qu'il faudrait la décaler à 13h30. De plus, il informe que l'AVS devrait être supprimée cet hiver.

2. INFORMATION SUR LE DOSSIER ASSETOUR ET DÉSIGNATION COLLÈGUE ÉLUS

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'il a rencontré le sous-préfet en présence de monsieur Roger POUSSIN le 18 octobre 2018 à la demande du préfet et des services de l'état.

Il a été soulevé quatre problématiques dans le dossier :

- l'autonomie morale par rapport à la commune
- la représentation
- le siège social qui doit être différent de celui de la mairie
- le taux de subventions qui est à limiter pour qu'elle ait un maximum d'autofinancement

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'une nouvelle monture a été envoyée aux services de l'état et que l'on est en attente du retour pour une nouvelle délibération à prendre lors d'un conseil municipal à venir.

Monsieur Anthony FAVRE précise que cette nouvelle monture devra être composée de 4 élus.

Les 4 élus proposés sont messieurs Roger POUSSIN et Anthony FAVRE, mesdames Valérie FERRARI et Isabelle GIROD-GEDDA. Le conseil communal donne à l'unanimité son accord pour ses 4 représentants.

En ce qui concerne les non élus, il est proposé des membres de l'association des commerçants de Montchavin, des membres de l'association des commerçants des Coches et un représentant des écoles de ski.

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE L'ESPACE SCANDINAVE DU COMPLEXE AQUATIQUE ESPACE PARADISIO

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'une réunion du comité de suivi se tiendra le 10 décembre 2018 à 17h30 à Montchavin.

Une esquisse de présentation de l'Espace Scandinave est visionnée par les conseillers communaux ainsi que les différents tarifs. Le projet retenu coûtera 94 769 € H.T. Monsieur Anthony Favre se pose la question sur la nécessité ou non d'augmenter les tarifs.

Il est demandé d'attendre afin de voir la faisabilité du projet au niveau électrique. Si la faisabilité est confirmée, les marchés pourront être lancés et le permis de construire déposé.

Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité pour ce projet.

4. RÉPARTITION DES MISSIONS DES ÉLUS EN FONCTION DES PROJETS À MENER

Monsieur Anthony FAVRE présente le diaporama représentant les différentes missions des élus 2014/2020. Il demande à ce qu'à chaque réunion du conseil communal, un point soit fait sur les avancées des différents projets.

5. PLANNINGS 2019 (RÉUNIONS/ÉVÈNEMENTS)

Monsieur Anthony FAVRE présente les plannings 2019 des différentes réunions et événements.

6. DOSSIERS FONCIERS (...)

Monsieur Anthony FAVRE informe que le bornage pour le lotissement de Montchavin a été réalisé, que l'on note un stand by sur la retenue collinaire et que pour le projet des coches, des parcelles sont à éviter.

7. ASTREINTES 2019

Monsieur Anthony FAVRE demande aux conseillers de vérifier le planning 2019 des astreintes pour le PCS et précise que l'élu qui n'a pas répondu à la demande de disponibilité, a été mis d'office aux dates restantes. Si cet élu ne peut pas, il devra s'arranger avec un autre élu et échanger des périodes d'astreintes.

8. QUESTIONS DIVERSES

OGMC :

Monsieur Roger POUSSIN informe qu'une convention OGMC/Cuisine centrale est à prévoir pour la fourniture des repas afin que tous les enfants bénéficient du repas de la cuisine centrale. Il précise qu'avec le prestataire antérieur, l'OGMC s'occupait de réserver les repas pour les enfants scolarisés à Montchavin comme pour les vacanciers. Ce changement engendre un impact sur le prix du repas qui passe de 3 à 8 €.

Monsieur Roger POUSSIN demande donc à ce que le conseil délibère pour une convention OGMC avec la cuisine centrale et précise qu'il faudrait trouver un point de dépôt aux Coches. Il propose l'ancien local de la coiffeuse, le bureau des guides : à voir.

Monsieur Roger POUSSIN informe que l'OGMC a besoin de finances pour clôturer l'exercice 2018. Il faudrait voir si c'est possible de transférer environ 12 000€ de crédit d'investissement à fonctionnement ou si besoin d'une décision modificative niveau communal avec une hausse de subvention. L'augmentation de subvention communale de 12 000€ est à prévoir au prochain conseil municipal. Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité.

Inaugurations :

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil communal que l'inauguration du cimetière aura lieu jeudi 6 décembre à 11h00 et la salle hors-sac et la rue du plan de Montchavin à 15h.

Tour de Tarentaise :

Madame Valérie FERRARI informe le conseil communal que l'organisation de ce tour souhaite savoir si la commune est toujours partenaire. Elle précise que l'organisation note des améliorations d'année en année. Pour la prochaine édition, l'organisation souhaiterait intégrer de 100 à 200 cyclistes amateurs.

Madame Valérie FERRARI informe que du fait des dates du Tour de France, le Tour de Tarentaise est repoussé au 1er, 2, 3 et 4 août. L'épreuve se déroulera sur notre commune le vendredi 2 août.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET en profite pour informer le conseil communal que le mariage d'antan aura lieu le dimanche 4 août.

Le conseil communal donne son accord de principe à l'unanimité pour reprogrammer ces épreuves cyclistes et renouveler le partenariat pour ce Tour de Tarentaise

Locas'bar :

Monsieur Anthony FAVRE informe le conseil communal que les gérants du Locas'bar ont émis une demande d'exploitation en « discothèque » ce qui entraînerait des modifications au niveau des horaires d'ouverture. Le dossier a été envoyé en mairie par la sous-préfecture mi-octobre 2018 afin que le conseil donne son avis.

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'il a reçu un nouveau courrier ce jour, réitérant la volonté et demandant l'avis rapide de l'aval du conseil. Dans ce courrier, une demande de fermeture à 7h00 est sollicitée. L'avis des sociaux-professionnels de la station a été demandé et celui-ci est que l'an dernier était bien moins agité que les années précédentes.

Monsieur Anthony FAVRE informe qu'à titre personnel, il ne souhaite pas donner d'accord au-delà de 4h00.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA pose la question de la tranquillité des vacanciers aux alentours de cet établissement et informe qu'elle n'est pas d'accord pour une transformation en discothèque.

Messieurs Didier ANXIONNAZ, Roland RICHERMOZ, Francis DANCRE, Anthony FAVRE, Roger POUSSIN et mesdames Maryse BUTHOD, Sylvie EMPRIN, Marie-Suzanne GROETZINGER, Patricia MARCHAND MAILLET et Valérie FERRARI donnent leur accord pour 4H00.

Budget de l'Office du Tourisme :

Monsieur Anthony FAVRE informe avoir reçu une demande de l'Office du Tourisme de 30 000€ supplémentaires pour les prochains exercices. Il précise que rien n'était noté dans le compte-rendu de décembre 2017 et qu'il n'a rien entendu à l'écoute de la bande son.

L'argument avancé à cette demande est que la comptabilité n'est plus faite à Montchavin et que cela engendre une dépense supplémentaire. De plus, il est précisé qu'il faut garder des animations. En terme de personnel animation, l'office du tourisme de Montchavin et des Coches a le même nombre de personnel qu'à Champagny qui ne compte que 3 000 lits (contre 10 000 lits pour Montchavin/Les Coches).

Monsieur Anthony FAVRE précise qu'il a demandé le détail à Monsieur Jean GOTTELAND, Président de l'Office du Tourisme.

Projet Savoisienne (lotissement à Montchavin) :

Monsieur Roger POUSSIN présente le dispositif. C'est un panel de logements avec accession à la propriété mais aussi du locatif en passant par des baux réels solidaires. Monsieur Roger POUSSIN présente le projet de 2 x 4 logements locatifs et de 12 logements intermédiaires. Le projet semble très bien car à eux seuls, ils remplissent les objectifs, mais au niveau logements solidaires, on peut encore mieux faire.

Ce qui coûte cher, c'est l'achat du terrain au départ. Une foncière a été créée afin d'acquérir le terrain et le garder sur la durée. Le bail s'apparente aux baux emphytéotiques car la durée légale maximum est de 99 ans. Ils proposent une durée de 60 ans. Le bail peut être cédé mais sous contrôle de la savoisienne car plus-value possible. S'il y a une revente, la durée repartira pour 60 ans. Le but est d'obtenir de 25 à 40% moins cher par rapport au prix du marché pour ces types de baux.

Si le conseil communal est d'accord, la commune peut avoir rendez-vous le 17 décembre 2018.

Monsieur Anthony FAVRE demande toutefois de faire attention aux parcelles qui jouxtent ces bâtiments avec ces types de baux car cela peut être un frein pour l'achat de ces parcelles suivant les locataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 30 OCTOBRE 2018

Présents : M. Jean-Luc BOCH, maire
Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, adjoints

Mmes Patricia BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Corine MICHELAS, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, MM. Pierre OUGIER, Stefan KOUMANOV, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux,

Excusés : Mme Séverine BRUN, adjointe, M. Gérard MONTILLET, adjoint, Mme Fabienne ASTIER, conseillère municipale

Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE et Raphaël OUGIER

1. POINT SUR LES TRAVAUX ET PROJETS

Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme fait une présentation de l'état d'avancement de l'ensemble des projets en cours :

Parking 1800 : La plateforme amont sera réservée au stationnement de longue durée, et notamment aux véhicules des saisonniers. Une délimitation sera mise en place entre ce parking longue durée et le stationnement dédié aux camions aménagés.

La capacité totale de ce parking achevé sera de 220 places avec 45 places qui sont déjà existantes.

Début novembre, l'équipement modulaire sanitaire doit être livré, afin de permettre de fournir un service de sanitaires pour les occupants des camions aménagés.

Un courrier d'information sera envoyé aux socioprofessionnels pour leur indiquer que le stationnement des véhicules des saisonniers devra se faire sur ce parking, et non ailleurs sur les espaces de stationnement aériens de la station. Cette note d'information sera envoyée fin novembre. Monsieur le maire précise que ce parking permettra d'éviter les « voitures tampons » qui mobilisent des espaces de stationnement aériens.

L'enveloppe prévue pour ces travaux est de 327 000 euros HT (soit 392 400 euros TTC), une augmentation de 7 200 euros HT est à prévoir, soit une enveloppe globale de 401 000 euros TTC pour ce projet, un avenant sera présenté au prochain conseil municipal pour ce montant.

Les lodges : La réception des locaux affectés au SDIS est prévue pour les vacances de Noël, il reste à aménager ces locaux, leur mise en service est donc prévue fin décembre 2018.

L'installation du service de police municipale dans les nouveaux locaux sera également effectuée cette année. Le local des kinés et des ostéopathes devrait également être opérationnel pour l'ouverture de la station, le bail devant probablement être signé fin octobre/début novembre 2018. Ces locaux seront exploités en saison avec une permanence à l'année, comme l'exigent les dispositions relatives aux maisons médicales.

Le cabinet médical doit être réceptionné fin novembre également.

Monsieur le maire précise que concernant ce projet qui a été bien organisé et suivi techniquement et administrativement, une subvention non prévue de 97 000 euros a été accordée dans le cadre de la DETR (subvention Etat), la Région participe à ce projet à hauteur de 55 600€ et le Conseil Départemental pour 73 695 euros.

Le conseil communal prend acte de ces subventions en faveur de la commune et non prévues lors

de l'élaboration du projet.

Monsieur le maire rappelle également que les montants des loyers perçus dans le cadre des baux signés (Cabinet Médical et Kinés/ostéopathes) viendront augmenter les recettes communales.

D'autre part, la subvention annuelle de 15 000 euros versée depuis plusieurs années au cabinet médical ne le sera plus, la suppression de cette dépense viendra donc alléger d'autant le budget de fonctionnement communal. Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme indique qu'il faudra bien réorienter la circulation au moyen d'un fléchage routier ainsi que dans les galeries afin que les cheminements soient lisibles pour les usagers.

Place Perrière :

Concernant la partie bâtiment : le bowling doit être réceptionné le 5 novembre. Les locaux restent à aménager. Le bail devant être signé dès la réception des locaux par les occupants. L'ouverture est prévue au 15 décembre avec le passage au préalable de la commission de sécurité.

A l'étage de l'espace Pierra Menta : les locaux de l'office du tourisme et la gare routière seront opérationnels fin novembre.

Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme précise qu'un prestataire a fait défaut : il s'agit de l'ascensoriste. L'accès des personnes à mobilité réduite pourra se faire via la Rampe d'accès extérieure chauffée qui remonte vers les écrans. L'accès au 1er étage pourra se faire par la passerelle.

Monsieur le maire souligne qu'il faudrait prévoir des affichages d'excuses en précisant que cette situation est temporaire, avec un plan de circulation pour les PMR.

La problématique du bowling pour l'accès des personnes à mobilité réduite est soulevée : les gérants du bowling seront contactés pour prendre en compte cette difficulté et la gérer dans l'attente du solutionnement de cet accès. La réception des locaux du bar est prévue le 12 novembre.

L'aménagement du musée, provisoire pour cet hiver, a été organisé par notre responsable patrimoine avec la société d'archéologie. Des aménagements meublés sont à prévoir car l'exposition est classée « Musée de France ». Une exposition sur le bob avec le prêt de collections est également prévue. Madame Evelyne FAGGIANELLI demande qu'un affichage soit prévu afin d'expliquer qu'il s'agit d'une exposition temporaire.

Monsieur le maire demande si madame Evelyne FAGGIANELLI, responsable du comité de pilotage en charge de ce dossier souhaite intervenir, car un important travail est actuellement en cours concernant ce beau projet. L'agent en charge du patrimoine historique et culturel s'est rendu dernièrement en réunion en Italie afin de travailler sur le projet de musée de La Plagne Tarentaise. Il a informé le comité de pilotage que les financements prendraient du retard, les projets italiens ayant eux-mêmes pris du retard.

Concernant l'intégration des sentiers des mines à ce projet, les sentiers, la mise à disposition du parking situé au niveau de l'aire de chainage (niveau Bonnegarde) sera très utile cet été pour permettre d'accéder au sentier thématique.

Ce sentier situé sur la commune d'Aime La Plagne rejoindra ainsi le sentier de Macot.

Des tracés seront visibles au moyen de « QR codes » (codes-barres lisibles depuis les tablettes et smartphones et permettant de télécharger des données ou des applications, dont les circuits de randonnées) ; Les promeneurs pourront ainsi télécharger ces circuits sur leur smartphone ou tablette personnelle, en revanche les tablettes mises à disposition par le musée resteront dans la salle.

Ce projet bénéficiaire de subvention à hauteur de 57 000 euros dont 20 000€ ont déjà été perçus par la commune.

Un conventionnement avec Aime La Plagne est prévu afin que chaque commune assure les obligations d'entretien des sentiers sur son territoire. Les sentiers seront prêts à être utilisés pour l'été 2019. La maison du patrimoine sera ouverte dès cet hiver avec une exposition temporaire, mais le projet sera finalisé et mis en service pour l'hiver 2019.

Extérieurs de la place perrière : La réalisation du pavage est en cours, monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme indique qu'un sous-traitant a fait défaut, le titulaire doit donc faire face seul, sans son sous-traitant. De ce fait, il ne sera pas possible de terminer ce lot cette année.

Des solutions provisoires sont prévues pour cet hiver : La surface de la patinoire de 300 m² ne sera pas pavée. L'accès des pompiers jusqu'au restaurant le refuge et la partie située devant le refuge et le long de la rampe seront traités par un enrobé ou par une mise à niveau. Le chiffrage de cette solution provisoire est estimé à 20 000 euros HT. Les pénalités contractuelles ont d'ores et déjà été notifiées au sous-traitant.

Les enrobés seront posés la semaine du 12 novembre. La pose du granit cessera en fin de semaine prochaine et la semaine suivante la rampe PMR sera installée. L'enrobé de la rampe « commerçants » du chaudron est également prévue.

La passerelle est en cours d'installation, les finitions sont à prévoir la semaine prochaine.

Monsieur Patrice MEREL présente un diaporama du chantier en cours au conseil communal.

Le budget annoncé et prévu au Plan Pluriannuel d'investissement de 8,4 millions HT est tenu, les délais ont également été tenus, l'inauguration de l'espace Pierra Menta et de ses extérieurs est prévue le 21 décembre. Le conseil communal prend acte de ces informations.

Bains de Belle plagne : une date de réception avait été fixée au 5 novembre. Il y a 3 semaines, un point d'alerte a été organisé avec la SAS, le maître d'œuvre, les élus et techniciens.

La date du 05 novembre ne pouvant être respectée, une mise en eau a été programmée les semaines 46 et 47, les derniers réglages sont prévus le 23 novembre.

L'exploitant Deep nature est déjà dans les locaux afin de les aménager.

Des points critiques notables ont été signalés à l'extérieur : la peinture et l'isolation sont en cours donc des échafaudages sont toujours présents fin octobre sur site, une margelle manque autour d'un bassin, et un serrurier doit intervenir très prochainement pour fermer les locaux. La réception de l'équipement est prévue le 03 décembre. En revanche, la promotion ne pouvant être organisée sereinement, l'inauguration ainsi que la promotion de

cet établissement haut de gamme seront décalées afin d'être réalisées dans des conditions optimum.

Concernant la maintenance des Bains et Spa de La Plagne: l'appel d'offre a donné lieu à 3 réponses, la société Véolia a été retenue, notamment pour la partie technique qui a véritablement convaincu la CAO. Une convention tripartite sera conclue entre Véolia, Deep Nature, et la commune, afin de bien définir les termes des engagements de chaque partie.

Ce projet était estimé et chiffré dans le PPI à hauteur de 3 359 000 euros au mois de mai ; La SAS a annoncé à la commune une augmentation de cette enveloppe à hauteur de 3 964 000 euros.

Certains montants sont détaillés et justifiables, tels qu'un abri non prévu et nécessaire, des reprises de travaux, le sous œuvre (fondations), la reprise des cuisines du K2, ...

Mais pour les 605 000 euros annoncés en plus, actuellement seuls 185 000 sont expliqués par l'assistant à Maitrise d'ouvrage et le Maître d'Œuvre.

La collectivité a donc demandé à la SAS et au Maître d'œuvre une explication écrite détaillée de chaque euro supplémentaire réclamé, et ce par voie de mise en demeure.

Monsieur le directeur général adjoint des services en charge des services techniques et de l'Urbanisme informe le conseil communal de son mécontentement concernant la manière dont a été géré ce chantier par l'assistant à maitrise d'ouvrage et par le maître d'œuvre, tous deux rémunérés pour suivre et piloter ces travaux pour le compte de la commune. Des points très réguliers sont prévus afin de tenir les engagements de la commune, tant pour notre prestataire, Deep Nature qui doit pouvoir exploiter sereinement son équipement, que pour le budget de la commune qui se doit d'être tenu conformément au PPI.

Litige avec le bowling de Belle Plagne : Un constat a eu lieu sur place en présence des avocats des deux parties, qui ont pu noter qu'il n'y avait plus de fuite à déplorer à la date du 30 octobre.

Les élus remercient monsieur le directeur général adjoint des services en charge des Services Techniques de l'Urbanisme et des travaux pour sa présentation très complète des dossiers en cours.

2. RETOUR SUR LE CONSEIL COMMUNAL DU 25/09 ET VALIDATION DU CR

Le dernier Compte Rendu de conseil communal du 25 septembre, n'appelle aucune remarque.

3. PRÉSENTATION DU PROJET SKATE PARK ET AMÉNAGEMENT

Madame Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'une demande des jeunes de Macot pour créer un skate Park et un espace Street Work out avait été formulée.

Madame Marion LIZEROUX a dès lors travaillé sur un projet pouvant répondre à ces attentes, et a contacté plusieurs sociétés pouvant proposer ce type de prestations. Une société a présenté un projet qui répondrait au cahier des charges fixé par la commune.

Madame Marion LIZEROUX présente ce projet, qui serait proposé sur la zone située à proximité des terrains de tennis et des terrains de pétanque, c'est à dire dans la zone ludique et sportive du chef-lieu déjà existante.

Ce projet, très complet, inclut :

- « Un city stade »
- Un skate park
- des jeux enfants
- Des modules de Street Work Out (avec des barres sur sol mou type aire de jeux des enfants) permettant de réaliser des figures, et pouvant également être utilisé pour le fitness, cross-fit, entrainements,...

L'ensemble des éléments de ce projet se fondent dans le paysage en conservant la végétation et les arbres.

Le Skate-park est accessible dès 6 ans, ludique et donc accessible à tous.

Madame Marion Lizeroux propose de réaliser les différents niveaux en 2019 et de poursuivre la mise en œuvre de ce projet en fonction de l'évolution de la demande et du succès de ces équipements. Le lancement des études est chiffré à 13 500 euros.

Un dossier de demande d'aide sera bien entendu constitué, et le conseil communal sera informé des aides éventuelles dont la commune pourra bénéficier pour financer ce projet.

S'agissant d'une demande très forte des jeunes, un groupe de travail a été constitué, afin de les intégrer au projet dès le départ, ce qui nécessite une forte implication de leur part

Le conseil communal émet un avis favorable à ce projet, qui sera inscrit au budget 2019.

4. PRÉSENTATION COURSE D'ORIENTATION

Madame Marion LIZEROUX rappelle que des relevés et mise en place de parcours pour les courses d'orientation sont prévus en mars 2019.

Elle expose le projet de la fédération française des courses d'orientation, qui est la proposition d'un événement avec une date proche d'une manifestation similaire dans l'Ain, et qui a lieu en même temps que la 6000D.

Le conseil communal suggère de se rapprocher de l'OT pour le matériel et la communication, ainsi que de l'association les diables bleus qui peut trouver les bénévoles nécessaires à l'organisation d'un tel événement.

Les dates prévues sont du 18 au 20 juillet 2020.

Le conseil communal émet un avis favorable pour l'organisation de cet événement.

5. PROJET DE STATIONNEMENT À PLAGNE CENTRE

Monsieur Patrice MEREL présente les photos du parking actuel entre les copropriétés de « La Meije », « Mont Blanc », « Plein Sud » et « Vercors ».

Monsieur Patrice MEREL fait part au conseil communal d'une demande récurrente des copropriétaires de refaire la surface du parking actuel en très mauvais état.

4 copropriétés sont concernées par ces tènements fonciers, ainsi que la collectivité

Les travaux de reprise des enrobés sont estimés à environ 60 000 euros. Certaines copropriétés sont d'accord pour réaliser ces travaux, d'autres non, ce dossier ne parvient donc pas à trouver une solution. Or la dégradation de ces enrobés devient problématique, notamment pour l'accès aux galeries de Plagne Centre.

De plus, les places de stationnement « arrêt minute » ou « gratuit temporaire » font défaut à Plagne Centre, et ces emplacements sont idéalement situés.

Monsieur le maire suggère la mise en place d'horodateurs pour permettre une gratuité temporaire, puis un stationnement payant au-delà de 1h00 gratuite de stationnement.

Monsieur Patrice MEREL expose au conseil communal la proposition faite par les copropriétés, à savoir : la rétro-

cession à la commune de La Plagne Tarentaise, à l'euro symbolique de ce tènement foncier par les copropriétés. Devenue propriétaire de ces emplacements, la commune les transformerait ensuite en parking 1h gratuit, avec installation d'horodateurs permettant de faire payer le stationnement au-delà de 1h00 de gratuité.

Si le conseil communal confirme son d'accord, cette décision sera soumise à l'approbation des Assemblée Générales de copropriétés, le retour des décisions sera transmis par monsieur Christian CATHÉLIN.

Le conseil communal émet un avis favorable à l'unanimité et salue cette proposition.

6. CR DU RENDEZ-VOUS AVEC LA POSTE

Madame Christiane CHARRIÈRE explique qu'un rendez-vous a été organisé le 16 octobre avec Monsieur PELTIER de La Poste, qui avait demandé à être reçu.

La présence postale devenant de plus en plus rare il est proposé de transformer le bureau actuel de Plagne Centre en relais commerçant (idem Proxi à Macot).

Les élus demandent si lorsque la fermeture d'un bureau est effective, il est alors possible d'ouvrir plusieurs relais commerçants.

Un travail collaboratif doit être engagé à ce sujet.

Madame Christiane CHARRIÈRE indique qu'une proposition de créer des relais poste pour habituer les administrés avant la fermeture du bureau de poste pourrait déjà être envisagée.

L'intersaison risque cependant d'être problématique en station, sauf à trouver un commerçant ouvert à l'année. Madame Patricia Bérard demande si cela engendre des déplacements pour les commerçants : Madame Christiane CHARRIÈRE indique que les transactions sont effectuées par internet.

Madame Christiane CHARRIÈRE souligne que les instances colis sont importantes en hiver, de ce fait, il faut prévoir plusieurs relais.

Le conseil communal émet un avis favorable à la proposition de la Poste et souhaite que le travail collaboratif avec La Poste soit poursuivi.

7. CONTENU DE L'ARTICLE POUR LE JOURNAL « CAFÉ DES SPORTS » À DÉFINIR

Madame Marion LIZEROUX rappelle que « Café des sports » est un magazine propre à chaque station qui souhaite l'avoir. Il est distribué gratuitement à raison d'1 exemplaire par hiver.

4-5 pages peuvent être réservées pour la commune, le coût est de 2 600 euros HT pour l'article.

Madame Marion LIZEROUX propose de retenir pour ce magazine :

Bains de Belle Plagne ; bobsleigh, musée en expliquant l'histoire de la plagne, requalification de la place, un article sur les athlètes, affiche des 30 ans de la 6000D, des images de l'été (VTT, ...) 3 pages hiver, 1 page été. Les articles seront ensuite validés par la collectivité avant que le magazine soit publié.

Le conseil communal valide le contenu de l'article et le budget alloué.

8. POINT SUR LES DYSFONCTIONNEMENTS ORANGE

Pour faire suite aux dysfonctionnements des lignes fixes à Sangot, un courriel a été envoyé le 26/09 au directeur régional afin qu'il traite de toute urgence cette question, qui représentait un problème de sécurité. Plus d'1.5 km de réseau a été changé.

La collectivité a demandé à ce que les remboursements soient effectués. Cette proposition a été validée par Orange. Les réclamations ont été collectées par la collectivité qui les a transmises à Orange.

Les remboursements doivent être opérés sur les factures à venir, 2 ou 3 usagers seraient encore concernés.

Un point de contrôle sera effectué en janvier 2019 pour vérifier que les usagers ont bien été indemnisés

9. LITS CHAUDS / LITS FROIDS

Monsieur le maire a rencontré Madame Elisabeth BOURGUE de la sté Lichô (société de Chambéry), qui est une société de conseils spécialisée dans l'élaboration de stratégies pour la mise en œuvre d'une politique propriétaire personnalisée en réponse à la problématique des « lits froids ».

L'objectif est d'accompagner les propriétaires dans la rénovation de leurs meublés de tourisme aux moyens de: conseils professionnels, suivi de leur projet de réhabilitation et d'aménagement de leurs meublés, Coaching rénovation,...

Monsieur René ALLAMAND indique que cette action est complémentaire de ce qui se fait sur Montchavin et Les Coches par madame Séverine BENOIT.

Monsieur le maire souligne que cette démarche permet de mettre en avant et de faciliter la mise en relation avec les artisans locaux, des architectes.

Des réunions sont programmées tout au long de l'année, l'axe communication est très important.

L'intégration de ce dispositif à Plagn'Renov n'est pas possible.

La possibilité de travailler avec l'Office du Tourisme est difficile à mettre en place à ce jour, car un référent désigné par commune est nécessaire.

Cette mise en place est cependant à prévoir sur les 7 stations.

Un devis a été proposé, dont la répartition est à ventiler selon les 80/20 La Plagne Tarentaise/Aime La Plagne.

Le montant de ce devis est de 24 720 euros la 1ère année, puis 12 000 euros par an pour les 2 années suivantes.

Les deux actions doivent impérativement être harmonisées (SIGP et collectivité).

Le conseil communal émet un avis favorable et valide le budget alloué à ce projet

Le conseil communal souhaite qu'une réflexion soit engagée concernant la maison des propriétaires et suggère que les locaux de la poste puissent être une hypothèse de travail lors de la fermeture du bureau de Plagne Centre.

10. HÉLICOPTÈRE : FLY FOR EARTH

Pour faire suite à une demande de prestation d'Air La Plagne, relative à 2 jours de stationnement aux bouclots suivis du survol de la station, le conseil communal souhaite que le prestataire garantisse les autorisations et la partie réglementaire de cette activité.

Ensuite, il est également demandé de vérifier le bruit et la gêne que cette activité pourrait occasionner : ainsi, il peut être prévu de faire un essai la première semaine d'ouverture de la station : une zone serait définie, un horaire et des personnes positionnées afin de vérifier si des nuisances sont constatées (visuelles, sonores,...)

Cette activité est certes un plus pour la station, mais ne doit cependant pas faire oublier d'une part l'aspect sécuritaire et d'autre part les nuisances. Le développement de cette activité sera également à étudier.

Le conseil communal émet un avis favorable pour un vol d'essai uniquement.

QUESTIONS DIVERSES

- Information visuelle des parcs de stationnements :

Monsieur Patrice MEREL présente deux solutions pour le Jalonnement des parcs de stationnements au rondpoint de Plagne Centre.

Avantages/inconvénients de ces solutions :

Les possibilités offertes par la solution 1 permettraient lors de l'ouverture de nouveaux parcs de les ajouter sans modification du matériel, la solution 2 nécessitera l'ajout d'autant de caisson que de parcs de stationnement (flèches directionnelles).

La solution 1 offre également la possibilité de communiquer à destination des conducteurs (info manifestations, état des voiries,...) tout en conservant l'information des places disponibles sur nos parcs

Coûts :

1- 1 Ecran leds 1700x2150 société TTS : fourniture et pose 27 000 € HT

2- 3 Caissons afficheurs trichrome société MICHAT : fourniture et pose 16 100 € HT

Le conseil communal émet un avis favorable pour la solution 1.

- Demande de Jaguar Land Rover :

Monsieur Patrice MEREL présente au conseil communal la demande de Jaguar Land Rover d'installer 2 shelters (abris) à Montcudey. La sécurisation sera assurée de la même manière que cet été, au moyen de liaison radio après dépose, avec un défibrillateur dans les shelters. Le réseau est opérationnel sur place (3G). Une personne de Jaguar Land Rover assurera l'astreinte 24/24. L'arrivée des conteneurs est prévue à 18h20, le départ à 8h30 par véhicule clouté et surélevé, le transfert et l'installation seront encadrés par la police municipale.

Détail des shelters : 1 ou 2 shelters couchage, 1 pièce de vie et 1 technique plus une cabine WC bio

La prise en charge du déneigement sera opérée par le SIGP.

L'accès se fera uniquement par le bas 800m. Jaguar Land Rover se charge directement des autorisations d'occupation des terrains avec les propriétaires, qui sont des privés.

Le conseil communal émet un avis favorable à cette demande d'installation sous réserve pour JLR de garantir toutes les consignes de sécurité qui relèvent de sa responsabilité.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL MACOT LA PLAGNE

CONSEIL COMMUNAL MARDI 27 NOVEMBRE 2018

Présents : M. Jean-Luc BOCH, maire

Mme Christiane CHARRIÈRE, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND, Gérard MONTILLET, adjoints

Mmes Faienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Corine MICHELAS, Marion LIZEROUX, Myriam MONTMAYEUR, MM. Pierre OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN conseillers municipaux,

Excusés : Mme Séverine BRUN, adjointe, Mme Evelyne FAGGIANELLI et M. Stefan KOUMANOV, conseillers municipaux

Absents : MM. Laurent ASTIER, Richard BROCHE et Raphaël OUGIER

1. ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

Monsieur le maire fait lecture au conseil communal de l'ordre du jour du conseil municipal du 03 décembre 2018 et désigne les rapporteurs.

Messieurs le maire et René ALLAMAND indiquent qu'une discussion sera nécessaire afin de bien clarifier le calcul et l'octroi des subventions à l'Office du Tourisme (OT). Pour les nouveaux locaux affectés à l'OT (Plagne Centre) des compteurs distincts seront installés (eau, chauffage...).

Concernant la convention de gestion des salles, et l'ajout de l'ouverture et de la fermeture de la salle d'exposition de Plagne Centre, un avenant sera proposé au conseil municipal du 03 décembre, dans l'attente d'un débat budgétaire concernant la subvention à allouer à l'OT pour 2019.

Monsieur le maire informe le conseil communal qu'un avenant négatif sera présenté au prochain conseil municipal de La Plagne Tarentaise concernant les travaux du SDIS (centre de secours) à Plagne Centre

2. BÂTIMENT OT PLAGNE CENTRE

Monsieur le maire sollicite le conseil communal afin de connaître son positionnement concernant la prise en charge de l'aménagement des bureaux de l'Office du tourisme (OT) (bureaux/écrans/Postes) pour un montant de 15 000 euros.

Le conseil communal valide l'aménagement du nouvel accueil de l'OT par la commune et le budget présenté.

Les membres du conseil communal échangent sur le budget de l'OT et les orientations 2019, dans le cadre de la préparation budgétaire. Les membres du conseil communal souhaitent des précisions concernant les sommes énoncées, ainsi qu'un bilan de l'utilisation de la subvention versée par la commune historique de Macot pour La Plagne Altitude.

Monsieur le maire informe le conseil communal que suite au départ du directeur de la station, un recrutement a été effectué et un nouveau directeur devrait prendre ses fonctions d'ici les vacances de février. L'intérim devrait être confié à un cadre actuellement en poste à l'OT.

3. OUVERTURE PERMANENCE MAIRIE DE PLAGNE CENTRE

Cette permanence de Plagne Centre ne comptabilise plus d'usagers, qui ne sollicitent plus en effet les agents mis en place. Il est donc proposé de ne pas maintenir cette permanence et d'affecter l'agent à d'autres missions.

Le conseil communal approuve la suppression de la permanence de Plagne Centre qui n'a plus aucune utilité.

4. POINT SUR LES TRAVAUX

M. Gérard MONTILLET fait un point concernant les travaux en cours et à venir :

- **Eclairage 1800** : des travaux seront réalisés. Mme Corine MICHELAS indique être très satisfaite de cette nouvelle. Les travaux de stationnement seront achevés en 2019 : 150 places seront disponibles cet hiver et 208 en 2019. Le conseil communal souhaite que l'information (Plagne Email) soit envoyée (relancée si besoin aux socioprofessionnels pour les informer de la disponibilité des places gratuites à Plagne 1800 pour les saisonniers).

- **Bains et Spa de La Plagne (Belle Plagne)** : les travaux progressent mais ne sont pas en avance. Le directeur général adjoint des services techniques et urbanisme doit rencontrer M. PATTY (président du groupe Deep nature) le 28 novembre concernant la bonne tenue des délais de livraison. La livraison est prévue le 10 décembre, il est impératif de tenir ces délais. L'étanchéité sur la partie haute est en cours d'achèvement, les finitions sont en cours de réalisation. Les comptes définitifs avec la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage vont s'avérer complexes car des travaux supplémentaires ont été demandés mais certains dépassements n'ont toujours pas été justifiés, la collectivité attend toujours des explications. De nouveaux recommandés sont en cours d'envoi à l'encontre de l'AMO et de la MOE. Monsieur le maire réaffirme sa volonté de demande de justificatifs pour les dépassements sollicités.

- **Place Perrière** : Quelques soucis avec l'entreprise de plomberie sont à déplorer, cette entreprise n'est pas dans les temps et ne donne pas toute satisfaction. Un prestataire complémentaire a été sollicité afin de garantir une livraison dans les délais. Le plancher de la patinoire a été livré le 27 novembre. De plus certaines bordures ont été retirées car gênantes. La passerelle devrait également être posée. Monsieur Gérard MONTILLET informe le conseil communal que les bilans financiers avec le Maître d'œuvre, et les entreprises vont être difficiles.

Les finitions seront difficiles à tenir en raison des conditions climatiques, et certaines discussions financières vont être complexes et tendues.

Certains entreprises ont été défaillantes et notamment l'étanchéité. Les travaux du Bowling se terminent et l'établissement ouvrira le 21 décembre, le bar le 15 décembre.

- **L'office du tourisme** est quasiment terminé et les aménagements validés ce soir permettront aux salariés d'aménager ces locaux afin de pouvoir s'y installer très rapidement. La salle d'exposition est terminée.

- **Le pont De France** est achevé, la commune ne paiera que 73 000 euros sur les 100 000 prévus et budgétés.

- **La réception des locaux de Plagne Centre** (médecins, kinés, et police municipale) a été effectuée, ainsi que celle du parking couvert (52 places aux lodges). Monsieur Gérard MONTILLET rappelle qu'une salle dédiée au PC de crise est installée à côté des locaux du centre de secours en montagne.

5. POINT SUR LA SÉCURITÉ/L'URBANISME/LE FONCIER

-**Ambulances** : Monsieur Patrice MEREL informe le conseil communal que les points de chargement des blessés à Plagne Centre ont dû être repensés et il a fallu créer un tarif spécifique à 125 euros pour l'évacuation des patients. En termes d'efficacité d'intervention, AMS était basé à Bellecote à côté de l'office de tourisme, il est donc proposé de les installer à Plagne Centre dans les anciens bureaux de la Police Municipale.

-**Résidence Les Mélézes** : en face de l'école de Macot, commercialisé par Via Promotion. Un bornage contradictoire est prévu très prochainement, avec un accès prévu à l'arrière du bâtiment, (accès obligatoire car au cours du mandat précédent une délibération a été prise pour déclasser le chemin de la scierie, dans le cadre de l'enquête publique réalisée en 2011). La livraison est prévue en 2019.

- **Projet maisons chef-lieu** : Concernant les maisons réalisées route de la remise, les travaux devraient débuter prochainement, les acquéreurs attendent le démarrage des travaux.

-Monsieur Patrice MEREL souhaite faire un point sur le service urbanisme/foncier, et informe le conseil communal que les dossiers relatifs au foncier sont extrêmement nombreux et lourds à gérer (200 dossiers en souffrance récupérés des 4 communes historiques). De plus aujourd'hui, tous les projets pâtissent d'un manque d'anticipation des questions foncières, ce qui demande beaucoup de temps et des compétences particulières. Ce manque d'effectif pénalise certains projets qui en souffrent et notamment les projets importants et complexes pour la collectivité, qui bien souvent sont « noyés » dans tous les dossiers du quotidien et les demandes des particuliers. Monsieur Patrice MEREL informe le conseil communal que la prochaine commission Ressources Humaines a inscrit à l'ordre du jour un point concernant la création d'un poste dédié au Foncier. Monsieur Patrice Merel insiste sur la charge et même la surcharge de la directrice du pôle urbanisme qui est obligée de traiter des dossiers dont elle ne devrait pas être chargée pour absorber le retard accumulé. Monsieur le maire insiste sur le fait que la plupart de ces dossiers sont hérités de l'historique de chaque commune, et qu'il est demandé aujourd'hui de régler ce passif en plus de la prise en charge des nouveaux dossiers ; par ailleurs, il est important de préciser que toute création de poste va augmenter les dépenses de fonctionnement, et notamment le poste de la masse salariale. Monsieur le maire souhaite que tout le monde soit bien conscient de cela.

M Joël OUGIER SIMONIN confirme qu'effectivement il n'est pas logique que ce soit la directrice du service qui soit obligée de laisser un dossier important et épineux en cours pour répondre à un administré qui pourrait être renseigné pour une question foncière par un agent dédié à ces questions et disponible pour les administrés. Mme Patricia BÉRARD insiste sur la présentation à faire au conseil municipal afin de justifier cette augmentation.

Monsieur Gérard MONTILLET ajoute que pour les services techniques 5 saisonniers ont été recrutés en plus cet hiver en raison notamment des nouveaux aménagements et bâtiments créés.

Un bilan sera effectué en fin de saison pour évaluer la pérennité, ou pas de ces postes saisonniers pour l'hiver prochain.

M. Joël OUGIER SIMONIN indique qu'effectivement les besoins de la collectivité augmentent, et notamment en raison des nouveaux bâtiments créés, mais également en raison de la taille de la commune, et qu'il est donc, selon

lui, normal et logique de prévoir des effectifs en plus pour répondre aux demandes des administrés.

6. RÔDEURS DANS MACOT

Monsieur le maire informe le conseil communal que des cambriolages sont à déplorer sur le village en ce moment sur les créneaux 17/20H. Monsieur Patrice MEREL informe le conseil communal qu'un message a été communiqué sur Facebook, et que ce message sera relayé dans le Dauphiné Libéré, afin d'informer les habitants qu'ils doivent appeler la gendarmerie ou qu'ils peuvent contacter les référents de la participation citoyenne s'ils constatent des événements ou comportements inhabituels ou anormaux.

Mme Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'elle a été approchée samedi par deux personnes qui prétendaient chercher une connaissance sur la commune, l'attitude de ces personnes lui a paru très suspecte.

Monsieur le maire incite chacune et chacun à faire preuve de la plus grande vigilance, et à prévenir les forces de l'ordre face à toute attitude ou comportement inhabituels.

7. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil communal que monsieur le Sous-Préfet sera présent à la communauté de commune demain 28/11 afin de se présenter aux élus du territoire.

Mme Christiane CHARRIÈRE souhaite informer le conseil communal qu'un questionnaire avait été transmis aux parents afin de connaître les besoins des familles pour le mercredi. Sur 89 familles interrogées, 16 ont répondu :

- 8 non intéressées
 - 6 intéressées occasionnellement
 - 2 intéressées pour l'ensemble des mercredis de la saison
- Au vu des réponses, la décision a été prise de ne pas ouvrir de garderie cet hiver.

Mme Patricia BÉRARD demande l'avis au conseil communal concernant la pose d'un conteneur pour l'animation de Noël, ce conteneur n'est pas esthétique. L'hiver dernier, il était installé sur la place du chaudron, mais les prévisions d'enneigement de cet hiver incitent à installer ce conteneur sur la nouvelle place perrière. Le conseil communal propose de l'installer sur la dalle de la piscine de Plagne Centre

Madame Marion LIZEROUX informe le conseil communal qu'elle a, avec Madame Christiane CHARRIÈRE, rencontré monsieur Lucien SPIGARELLI Adjoint à Aime La Plagne. Il a été décidé que les deux communes recevront les associations ensemble afin d'harmoniser l'octroi des subventions.

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire
Mme Véronique GENSAC, MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints
Mme Chantal BERTRAND, MM. Bernard Usannaz, Christian Cleyrat et Sébastien Morin, conseillers municipaux,

Monsieur Pierre Gonthier ouvre la séance en précisant qu'il n'y a pas de dossier d'urbanisme.

1. NATURA 2000

Dans le contexte européen, Natura 2000 est un réseau écologique européen créé en 92 à l'échelle des 28 états membres de l'UE, il a pour but de favoriser le maintien ou le rétablissement de la biodiversité animale et végétale et de leurs habitats, en prenant en compte le « contexte humain » (sylvicole, agricole, ludique...).

L'Europe a fixé des objectifs ; la France a fixé un cadre national d'application des directives européennes en 2001 (propositions de zonage sur le territoire national).

Sur la commune de Valezan, nous sommes, en partie, concernés par la zone S-23 « Adrets de Tarentaise » avec obligation de préserver la diversité florale grâce à une agriculture intensive.

Pierre Gonthier donne la parole à Bernard USANNAZ qui précise qu'un rendez-vous doit être fixé avec la personne chargée de rédiger un rapport sur les points positifs et négatifs de Natura 2000 sur la commune de Valezan.

2. CONVENTION TERRATRACK

Monsieur Pierre GONTHIER demande à monsieur Bernard Usannaz représentant du GAEC du Rognaix si la convention de déneigement peut être renouvelée pour l'hiver 2018-2019. Monsieur Bernard USANNAZ donne son accord, il souhaite que ce soit toujours la même personne qui conduise le terratrack, étant donné que l'engin est nouveau, les autres conditions restent les mêmes que l'année dernière.

3. CRÉATION D'UN STATIONNEMENT HANDICAPÉ

Monsieur Pierre GONTHIER annonce que la commune a reçu une demande d'un administré qui sollicite la commune de Valezan pour créer un stationnement handicapé sur le parking du « Four » ainsi qu'un réaménagement de l'accès à sa maison suite à ses problèmes de santé. Il précise qu'en réunion d'adjoints il a été décidé d'anticiper la demande et que la signalétique au sol a déjà été faite et le bicouche sera réalisé semaine 38.

4. REGULARISATION ACCÈS MAISON RONDIN-USANNAZ

Monsieur Pierre GONTHIER remémore le dossier en cours et ajoute qu'afin de régulariser l'accès motorisé sur l'impasse du Comte Albert le service urbanisme de La Plagne Tarentaise a adressé un courrier aux personnes concernées par cette route pour engager une rencontre avec négociation.

5. MUR DE SOUTÈNEMENT RD 86

Monsieur Pierre GONTHIER poursuit en exposant le dossier d'un riverain qui demande la pose d'une barrière de sécurité sur le mur de soutènement que la TDL a fait sur la RD 86. Une rencontre avec le responsable des routes aura lieu en mairie de Valezan le 09/10/2018 pour la prise en charge de la barrière ainsi que pour l'étude de ralentisseurs aux entrées du village

6. TRAVAUX COMMUNES

Monsieur Guy PELLICIER énumère les travaux en cours sur la commune :

- Lasure des balcons et volets de l'auberge de Valezan
- Marquage au sol des places de stationnement sur les parkings (1ère campagne)
- Enrobage du parking su Sézalet, le marquage au sol se fera dans un second temps
- Remplacement des buses dans le ruisseau aux Ravines prévu semaine 38 par le service technique
- Projet de concassage des cailloux sur la route de la Leissière en amont du chalet de monsieur Trésallet pour réparer les dommages causés par l'orage.

7. COMMISSIONS

Monsieur Pierre GONTHIER donne ensuite la parole aux représentants des commissions.

Communication : madame Véronique GENSAC annonce qu'un travail est en cours pour l'édition du magazine de La Plagne Tarentaise.

Tourisme : monsieur Bernard HANRARD informe que :

- Le sentier VAE a été balisé sur tout le territoire de la Plagne Tarentaise avec un départ depuis les loueurs d'Aime.
 - La trotte à Léon est passée sur la commune le 28 et 29 août
 - Un circuit des lacs sur La côte d'Aime a été tracé (Lac de la Portette)
 - Pour la journée du patrimoine, ouverture de l'église de Valezan
- Monsieur Christian CLEYRAT intervient et demande de prendre une décision concernant la pose des illuminations à l'entrée du village pour cet hiver ; la somme de 2000 euros a été allouée à la commune de Valezan. Après discussion, l'assemblée a émis un avis favorable.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Pierre GONTHIER aborde différents points :

- L'appartement T2 au-dessus de l'école a été loué à compter du 1er septembre 2018 et non au 1er octobre comme demandé initialement.
- La rentrée des classes s'est faite dans la joie et la bonne humeur, il manquait deux élèves à l'effectif qui s'élève à 16 écoliers pour 2018-2019.
- Un recensement des chalets d'alpage de la commune de Valezan sur le territoire de Beaufort est prévu avec les élus. Monsieur Bernard USANNAZ organise une visite des lieux prochainement.

PETIT DÉJEUNER PARTAGÉ

Mercredi 12 décembre, Jean-Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, Anthony FAVRE, Daniel RENAUD, Pierre GONTHIER, maires des communes déléguées de Bellentre, La Côte d'Aime et Valezan, ainsi que les élus du conseil municipal, avaient convié l'ensemble des agents de la commune de La Plagne Tarentaise à partager un petit-déjeuner à la salle des fêtes de Bellentre.

Jean-Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, a profité de cette réunion conviviale pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle équipe de la régie communale de transport public ainsi qu'aux agents nouvellement intégrés dans les équipes, et bien entendu à l'ensemble des personnels saisonniers des services techniques, de la Police Municipale, des services scolaires, crèche garderie et restauration ainsi que des cinémas également présents. Jean-Luc Boch a souhaité à toutes les équipes une bonne saison d'hiver, et a remercié les agents et élus pour leur présence, et a profité de cette occasion pour souligner l'efficacité, le sérieux, l'engagement, la disponibilité et la réactivité de l'ensemble du personnel municipal. Il a rappelé l'importance de pouvoir partager ces moments de convivialité afin de renforcer la cohésion entre les services.

Les maires délégués se sont joints à ces propos et les élus en ont profité pour présenter, avec un peu d'avance, leurs vœux à l'ensemble des membres présents.

La collectivité de La Plagne Tarentaise compte aujourd'hui 174 agents (120 permanents et 54 saisonniers) et ce petit-déjeuner a été très apprécié par les agents présents.



Les élus et le personnel de La Plagne Tarentaise

FUTUR SKATE PARK

La forte demande des jeunes de la commune pour la réalisation d'un skate Park, a engagé les élus à lancer une réflexion pour aménager une zone de loisirs/sports qui serait située au chef-lieu de Macot.

Marion LIZEROUX, conseillère municipale déléguée au sport, Christiane CHARRIÈRE, conseillère municipale déléguée au social et Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise ont accueilli en mairie une vingtaine d'habitants tous âges confondus, afin de travailler sur un projet concerté. Marion LIZEROUX avait pour cette occasion convié M Jérémy Durand, passionné et concepteur de skate parks (dont celui de Saint-Jean de Maurienne), afin de pouvoir apporter les réponses techniques aux interrogations des personnes présentes.

3 heures de débat, d'échanges, de travail en petits groupes et de dessins ont animé cette réunion très constructive.

Enfants, ados comme adultes ont tous pu apporter leurs avis et remarques afin de faire évoluer ce projet qui répondra à un besoin réel de l'ensemble des administrés. Marion LIZEROUX et monsieur le maire se sont engagés afin que les demandes et les corrections apportées au projet soient transmises au constructeur.

Une nouvelle réunion sera programmée pour présenter le projet actualisé afin que le skate park puisse voir le jour durant l'été 2019.



Jean Luc Boch, Marion Lizeroux, Jérémy Durand, Christiane Charrière

VOEUX LA PLAGNE TARENTOISE

Mercredi 09 janvier, Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, Anthony FAVRE, Daniel RENAUD maires des communes déléguées de Bellentre, de La Côte d'Aime ont présenté leurs vœux à la salle polyvalente de Macot chef-lieu, en présence de Lucien SPIGARELLI, président de la Cova, de Corine MAIRONI maire d'Aime La Plagne de Cécile UTILLE GRAND, conseillère départementale, et d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental. Jean-Luc BOCH a excusé l'absence de Pierre GONTHIER, maire de la commune déléguée de Valezan.

Après la diffusion du film présentant les différents services de la collectivité, Jean Luc BOCH, a remercié l'ensemble des agents et des élus pour leur implication dans la vie de la commune et le travail réalisé tout au long de cette année passée. De nombreuses actions et réalisations ont été concrétisées en 2018, tant concernant la sécurité du Chef-lieu que l'embellissement de la commune mais également le développement économique de la station, afin d'offrir aux habitants la possibilité de travailler et de vivre dans notre belle commune et de disposer d'un cadre de vie exceptionnel.

Puis il a ensuite évoqué les projets, notamment la zone de loisirs (skate park, street work out) qui sera réalisée en aval des tennis de Macot chef-lieu sur des terrains communaux. Ce projet destiné à l'ensemble des habitants de La Plagne Tarentaise, et notamment des plus jeunes, devrait voir le jour en 2019. De même, les études relatives à la future déviation du centre Bourg de Macot devraient être achevées fin 2019, pour permettre à la

future équipe municipale de réaliser ce projet si tel était son souhait. Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, a terminé son allocution en souhaitant une très belle année 2019 à l'ensemble des personnes présentes. Anthony FAVRE et Daniel RENAUD, maires délégués des communes de Bellentre et de La Côte d'Aime, ont ensuite pris la parole pour présenter leurs vœux aux habitants. Enfin, Auguste Picollet, conseiller départemental, a redit son attachement au canton et à ses habitants, et qu'il continuerait à œuvrer pour répondre aux besoins des élus et de la population.

Cette cérémonie s'est terminée autour de la traditionnelle galette des rois.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES



Jean Luc Boch entouré des lauréats du concours des maisons fleuries

Le 27 novembre dernier, Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise et ses élus avaient convié les lauréats du concours des maisons fleuries pour leur remettre un prix. Jean Luc Boch a profité de cette occasion pour remercier l'ensemble des habitants de la commune, et notamment les lauréats au concours des maisons fleuries, qui embellissent chaque année le village grâce au fleurissement de leur habitation. Monsieur le maire a salué également le travail de l'équipe des espaces verts, et notamment de la responsable Marielle PERRIÈRE pour les très belles réalisations et compositions réalisées sur la commune. Marielle PERRIÈRE a expliqué qu'elle a fait le tour du village avec son équipe des espaces verts, et qu'ils ont ainsi découvert des très belles initiatives en matière de fleurissement et d'embellissement du village. Chaque lauréat a reçu un diplôme, un bon d'achat, une plante accompagnée d'une petite enveloppe remplie de graines, préparée par les enfants de l'école de Macot chef-lieu.

Résultat

Maison avec aménagement paysager : 1^{er} Lucile Marin, 1^{er}ex Paul Finet, 1^{er}ex Marie Frison, 2^e Ni Ougier Simonin, 2^e Nicole Broche, 3^e Sonia Chaumont, 3^e M. et Mme Van Bommel, 4^e Sabine Finet.

Balcons fleuris : 2^e Suzette Broche, 3^e Martine Clément Guy, 4^e André Broche

Maison avec décor floral : 1^{er}. Janine Villien, 2^e Solange Juglard, 3^e Suzanne Perrière, 3^e Yvette Broche, 4^e Lucienne Briancon, 4^e Alexandra Boch, 4^e Jean-Philippe Marin

Immeuble collectif : 3^e Joëlle Boch 3^e Nathalie Astier Perret, 4^e Dominique Boch,

Commerce : 1^{er} Le Matafan

Jardin-pépinières : 2^e Club des Aînés ruraux de Macot La Plagne et les Vergers de Macot

REPAS DES AÎNÉS

80 convives avaient répondu présents à l'invitation des élus et du centre communal d'action sociale de pour le traditionnel repas des aînés de la commune déléguée de Macot la Plagne.

Lors du discours d'accueil, Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, les élus et les membres du CCAS ont exprimé leur joie de partager ce repas de fête de fin d'année avec leurs aînés. Jean-Luc Boch a félicité les personnes qui se sont investies dans la décoration de la salle, et les enfants, qui ont, comme chaque année, décoré les menus. L'assemblée a apprécié ce repas festif animé par christophe Favre et son accordéon.



ACCUEIL SCOLAIRE

Gaëlle THOMASSONE, professeur des écoles à l'école de La Plagne et ses élèves de CP-CE1 sont venus à la rencontre de Jean-Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise qui leur a fait visiter la mairie et présenté les différents services. Une fois installés dans la salle du conseil municipal, Jean-Luc Boch s'est prêté au jeu de questions/réponses pour expliquer le fonctionnement de la vie municipale.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

INAUGURATION COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Jeudi 06 décembre 2018, monsieur Anthony FAVRE, maire délégué de Belleentre, accompagné de ses élus, a inauguré l'agrandissement et les travaux réalisés au cimetière de Belleentre, la nouvelle Rue du Plan, le parking du Grand Bochet ainsi que la nouvelle Salle Marcel Pignard aux Coches .



Cimetière de Belleentre



Rue du plan - Monchavin



Salle Pignard les Coches

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Vendredi 22 mars 2019	8h30 à 11h30
Jeudi 23 mai 2019	16h30 à 19h30
Jeudi 20 juin 2019	16h30 à 19h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

REPAS DES AÎNÉS

Dimanche 18 novembre 2018, Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre et ses élus avaient convié les aînés à venir partager le traditionnel repas de fin d'année à la salle des fêtes de Bellentre. Près de 90 personnes avaient répondu à l'invitation. Tout au long de l'après-midi, la bonne humeur était de mise et chacun a pu apprécier les mets du traiteur.



CÉRÉMONIE DES VŒUX

La cérémonie des vœux de Bellentre a eu lieu le jeudi 10 janvier 2018 en présence d'Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Bellentre, de Jean-Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental, de Cécile UTILLE GRAND, conseillère départementale et des élus de La Plagne Tarentaise. Anthony FAVRE a profité de cette cérémonie pour remettre les diplômes des maisons fleuries et les médailles aux petits champions du club des sports de Montchavin Les Coches



Les petits champions du club des sports



Auguste Picollet, Cécile Utille-Grand, Jean-Luc Boch, Marie-Suzanne Groetzinger, Anthony Favre



Les lauréats des maisons fleuries

LA PLAGNE

INAUGURATION ESPACE PIERRA MENTA

Vendredi 21 décembre, le nouvel espace Pierre Menta situé sur la Place Perrière à Plagne Centre était inauguré en présence de Jean Luc BOCH maire de la Plagne Tarentaise, d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental, des élus de La Plagne Tarentaise, ainsi que les différents partenaires et intervenants ayant participé à ce beau projet. L'objectif réussi de cet réhabilitation, était d'améliorer les conditions d'accueil des vacanciers tout en leur proposant des services : un nouvel accueil de l'office tourisme, une gare routière, un bowling, un bar moderne et chaleureux avec vue panoramique, une patinoire et une maison du patrimoine commémorant l'histoire de la station.



Jean-Luc Boch et les enfants de l'école de La Plagne



Auguste PICOLLET et Jean Luc Boch entourés des élus de La Plagne Tarentaise : Myriam MONTMAYEUR, Gérard MONTILLET, Corine MICHELAS, Patrice MEREL Fabienne ASTIER et Roland RICHÉMOZ .

INAUGURATION DU PONT DU FRANCE

Auguste PICOLLET, vice-président du Conseil Départemental chargé des routes, avait convié Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, les élus de La Plagne Tarentaise, Nicolas PROVENDIE, directeur de la société d'aménagement de La Plagne, René ALLAMAND, président du syndicat intercommunal de La Grande Plagne, pour inaugurer le nouveau pont du France reliant la station de Plagne Centre à Plagne Villages et Soleil. Datant de moins de 50 ans, le conseil départemental a souhaité rénover ce pont pour assurer la sécurité des usagers. Les travaux, qui ont eu lieu durant l'intersaison et l'été 2018, ont été portés par le Conseil Départemental et cofinancés par la commune de La Plagne Tarentaise, le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne et la Société d'Aménagement de La Plagne.



Patrice Merel, René Allamand, Jean Luc Boch, Nicolas Provendie, Auguste Picollet, Gérard Montillet et le personnel du TDL.

INAUGURATION GENDARMERIE-POLICE MUNICIPALE - MAISON MÉDICALE ET VŒUX

Jean-Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, René ALLAMAND, président du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne et Corine MAIRONI GONTHIER, maire d'Aime La Plagne ont inauguré les nouveaux locaux de la gendarmerie, de la police municipale et de la maison médicale situés à Plagne Centre le vendredi 04 janvier, en présence de Vincent ROLLAND, député de Savoie, du Major DECARPIGNY commandant de la brigade de gendarmerie d'Aime et du poste de Plagne Centre, du Chef d'escadron Nicolas GARIEL, commandant la gendarmerie d'Albertville, d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental, de Cécile UTILLE GRAND, conseillère départementale, et des élus de La Plagne Tarentaise. Cette inauguration s'est poursuivie par la présentation des vœux de Jean Luc BOCH et ses élus au cinéma de Plagne Centre.



Cécile Utille-Grand, Jean-Luc Boch, Auguste Picollet, Corine Maironi Gonthier, Vincent Rolland entourés des élus de La Plagne Tarentaise et de la gendarmerie



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

MARCHÉ DE NOËL

L'association des parents d'élèves de La Côte d'Aime a organisé un marché de Noël le dimanche 2 décembre. Diverses animations étaient organisées : exposants, animations, tombola et spectacle des enfants de l'école. Les enfants ont même eu le droit à la visite du père Noël.



CÉRÉMONIE DES VŒUX

Daniel Renaud, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, et ses élus avaient convié la population à la cérémonie des vœux le samedi 12 janvier à 18h00 en présence de Jean Luc BOCH, maire de La Plagne Tarentaise, de Lucien SPIGARELLI, président de la communauté de communes des Versants d'Aime, d'Auguste PICOLLET, conseiller départemental, et de Cécile UTILLE GRAND, conseillère départementale.



La Plagne

Course Odyssée

Samedi 02 février 2019 à 9h00

Plagne Centre

Cet hiver, la Plagne rejoint le circuit Odyssée et propose une course solidaire sur la neige. Réunis autour du sport comme emblème du bien-être, les Plagnards d'un jour et de toujours soutiennent la lutte contre le cancer et porteront pour l'occasion le célèbre tee-shirt rose. Le récipiendaire des recettes et partenaire de la station, l'Institut Gustave Roussy, est le 1er centre européen de lutte contre le cancer.

Deux formats pour une course :

La 8 km, qui sera chronométrée (certificat médical demandé), dès 16 ans

La 5 km, sur un mode 'marche solidaire', dès 8 ans

Modalités d'inscription : 12€/ personne pour le format long, 10€/ personne pour le format court ; inscription sur <http://www.odyssée.info/course/la-plagne/>, possibilité de s'inscrire sur place le jour J.

Born To be Show

Jeudi 28 février 2019 à partir de 18h00

Spectacle de ski son et lumière proposé par le Club des Sports de la Plagne, appuyé par ses partenaires. Stade Jean-Luc Crétier - Plagne Centre

Course des diables bleus

Samedi 23 mars

La Plagne Montchavin Les cochés
course du Rando Challenge

Course avec 2 parcours proposés (450m D+ ou 1000m D+) à Montchavin-la Plagne

Départ et arrivée : aux Cochés, à partir à 9h

Inscription : 15€ /pers. hors assurances 2€90 ou 20€ / binôme hors assurances 2€90 avec collation en amont du départ et un repas chaud à l'arrivée compris

Inscription auprès de la maison du tourisme au 04.79.07.82.82

Rando by night

Mercredi 27 mars

Plagne Centre - Montée des Verdons

course du Rando Challenge - Finale

Montée sèche nocturne de 500m D+ à Plagne Centre

Départ : front de neige de Plagne Centre, à 18h30

Arrivée : en haut du télésiège des Verdons Sud avec un buffet sur place.

Inscription : de 7 à 10 euros

Super Slalom

Samedi 30 mars

Après le succès des 2 premières éditions, le slalom XXL le plus long du monde reprend du service !

Une journée hors normes où toutes les folies sont possibles ! Comme se faire fumer les cuisses sur un tracé aux dimensions record de 4km et 320 piquets. Ou prendre le même portillon de départ que les meilleurs skieurs de la planète ?

Alors cap ou pas cap ?

Inscription ouverte - rdv sur <http://www.superslalom.ski/>

Tri sélectif - La communauté de communes des Versants d'Aime

La communauté des versants d'Aime souhaite rappeler qu'il est spécifiquement interdit de jeter dans les conteneurs semi enterrés les déchets suivants :

- Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI). une filière dédiée et gratuite pour le ramassage de ces déchets a été mise en place. Information auprès des Versants d'Aime au 04.79.55.40.27

- des animaux morts

Cela peut mettre en danger la vie des agents qui, quotidiennement, se chargent d'évacuer vos ordures ménagères mais aussi des employés du centre de tri.

Déneigement

En application de l'arrêté municipal n°2019-005 du 09 janvier 2019, La commune de La Plagne Tarentaise rappelle aux riverains qu'ils doivent procéder au déneigement et assurer le sablage ou salage en cas de verglas de leurs trottoirs, ou de l'espace d'une largeur d'1 mètre en l'absence de trottoirs, devant leurs habitations ou commerces.

De manière plus générale, il revient à chaque propriétaire, (voire aux copropriétés), d'entretenir ses parties privatives, y compris trottoirs et devantures.

Enfin, il est également rappelé que la neige retirée des parties privatives ne doit pas être jetée sur les voies de circulation, les équipes techniques restent à votre écoute pour trouver des solutions qui ne gênent pas le passage des piétons et des véhicules.

Monsieur le maire et le conseil municipal vous remercient et comptent sur votre civisme, et vous rappellent qu'il revient à chacune et chacun de préserver le cadre de vie et la sécurité de tous.

Aides à la rénovation

Les démarches à entreprendre pour bénéficier de ces aides financières sont propres à chaque dispositif. Elles doivent être effectuées avant de commencer les travaux de rénovation énergétique dans son logement. Selon la situation fiscale, certaines pourront être cumulées alors que d'autres sont réservées aux foyers aux revenus modestes.

- Le Crédit d'Impôt est accessible à tous (propriétaires occupants comme locataires) et sans conditions de revenus, il permet de déduire de vos impôts de 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre pour certains travaux de rénovation énergétique : isolation, changement d'appareil de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire (plafonnés à 8 000 € de travaux par an pour un célibataire, 16 000 € pour un couple). Mais pour en bénéficier (ainsi que pour le prêt Eco-PTZ), vous devrez faire appel à des professionnels qualifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). L'annuaire de ces professionnels RGE est en ligne sur le site www.faire.fr

- L'éco-prêt à taux zéro est un prêt sans intérêt qui permet de financer un bouquet de 2 travaux d'économie d'énergie minimum, ou une rénovation thermique globale. La durée de ce prêt est modulable entre 3 et 15 ans. Le montant du prêt est plafonné à 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € dans les autres cas.

- D'autres aides existent via le guichet unique du Département de la Savoie pour réaliser des travaux de rénovation énergétique ou d'installations d'énergies renouvelables. Sous certaines conditions de ressources, l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) peut aussi contribuer à vos projets. **Se renseigner auprès des conseillers de l'ASDER et sur www.asder.asso.fr**